L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI, 2 OCTOBRE 1855.

Imprimé et publié par
J. F. WEISSE & Cie,
Editeurs-Propriétaires:
G. P. WEISSE. N. DUFOUR.
E. DUTERGER. S. HARBY.
Rue de Chartres, No 109, entre St Louis et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 2 OCTOBRE.

Le bureau et l'imprimerie de l'ABEILLE sont actuellement au No 109, rue de Chartres, entre Conti et St Louis.

GASPILLAGE DES FINANCES.

[illegible] grand reproche que l'on puisse faire aux démocrates de la Louisiane, [illegible] ils sont au pouvoir, c'est la profonde désorganisation qu'ils ont introduite dans les finances de l'Etat et le gaspillage auxquels ils les ont livrées. Jamais [illegible] n'a vu pareilles dilapidations. [illegible] si loin que les démocrates [illegible] n'ont pas osé prendre la [illegible] leurs législateurs. Nous trouvons dans un journal de la campagne des [illegible] peuvent se passer de commentaires. Nous appelons l'attention des [illegible] sur la statistique suivante que nous empruntons à la Minerve de Thibodeaux.

[illegible] contribuable nous a mis en possession des importantes informations suivantes [illegible] des revenus et des dépenses du gouvernement de l'Etat, depuis le 1er janvier 1843, commençant sous l'administration du gouverneur Alexandre Mouton, jusqu'en janvier 1854, recueillies des registres authentiques du département d'Etat. Que chaque contribuable les lise, les médite et agisse suivant le jugement qu'il en portera.

Années	Revenus.	Dépenses.
[illegible]	$575,472 64	$560,961 54
[illegible]	877,94? 40	6?6,084 98
[illegible]	3,307,197 09	3,310,818 39
[illegible]	1,005,527 56	975,813 98
[illegible]	842,061 94	673,969 94
[illegible]	1,073,149 18	1,366,?65 17
[illegible]	74?,701 58	1,219,964 19
[illegible]	1,0?6,040 56	990,659 40
[illegible]	761,217 44	777,787 54
[illegible]	1,4??,455 11	1,100,984 50
[illegible]	2,148,167 65	1,340,442 40
1854	1,428,159 78	1,849,552 66

En 1842, dernière année du pouvoir Whig en Louisiane et sous l'administration du Gouverneur Roman, les taxes s'élevaient à $312,473 56. En 1854, elles étaient de $1,046,196 98, présentant ainsi, en douze années, une augmentation égale à [illegible] pour cent; soit 17 pour cent par an. En 1840, la population de cet Etat était de 352,000 habitants, et en 1850 de [illegible], présentant une augmentation, en dix années, de 50 pour cent, ou de 5 pour cent annuellement.

Les salaires payés aux officiers publics en 1842 s'élevaient à $81,800; en 1846, à [illegible]; en 1848, à $121,634 01; en 1850, à $145,761 01; en 1854, à $164,-[illegible]

Sommes payées à l'Imprimeur Public

[illegible] 1843, annuellement	$4,000 00
1843, 1844 et 1845, annuellement	4,000 00
1846	14,810 22
1847	6,891 80
1848	16,592 18
1849 (pas de session)	5,740 64
1850	19,286 70
1851 (pas de session)	6,065 1?
1852	30,643 30
1853	27,180 51
1854	39,930 71
[illegible] Swamp Lands, qui [illegible] Rapport au Trésor	18,000 00

[illegible] dépenses pour impressions se sont donc augmentées de 900 pour cent, sans y comprendre la dépense ultérieure de $18,000, pour la publication des Swamp Lands. [illegible] de $18,000, n'est-il donc [illegible] démocratique" que le tiers [illegible] réclamé par les imprimeurs [illegible] demanderont et [illegible] de l'Etat, les deux [illegible] $51,000, auxquels ils [illegible]

[illegible] les dépenses de 1845, [illegible] que d'ordinaire, en [illegible] dettes de l'Etat, par la [illegible] dans la Banque de la [illegible] actions, s'élevant à [illegible] 12.

[illegible] des recettes de 1853, [illegible] aux produits d'un emprunt [illegible] autorisé par l'acte [illegible] de 1853, rendu [illegible] extravagance démocratique. [illegible] Trésor étaient:

[illegible]	$171,235 00
[illegible]	375,493 63
[illegible]	2?2,071 33
[illegible]	395,365 81
[illegible]	2?1,507 86
[illegible]	478,562 87
[illegible]	309,306 97
[illegible]	390,586 57
[illegible]	534,370 6?
[illegible]	1,164,791 11
[illegible]	743,398 23

[illegible] nouvelles sont données [illegible] à l'accusation portée [illegible] d'avoir augmenté les [illegible] Etat pendant son passage [illegible] est de toute fausseté. [illegible] Trésor en décembre 1851, [illegible] 856 87. Les whigs étaient [illegible], une seule session de [illegible], et durant cette session [illegible] extraordinaire ne fut [illegible] taxe surchargée; seulement [illegible] nécessaires furent [illegible] La balance restant au Trésor en décembre 1852, alors que les whigs [illegible] aux démocrates, était de [illegible], somme excédant celle qui [illegible] Trésor en 1851.

[illegible] le montant de l'emprunt [illegible] en 1853 de la balance [illegible] Trésor en décembre, celle-ci ne [illegible] que de $414,791 11.

[illegible] de 1851 furent imposées par [illegible] non recouvrées jusqu'en [illegible] d'autres recettes s'élevant [illegible] $1,455,155 11. Les débours ont [illegible] $1,190,984 50.

[illegible] recettes de 1853, déduction faite de [illegible] de $750,000 de la somme de [illegible] ont été de $1,398,467 63. [illegible] preuve de plus de la fausseté [illegible] Mais il est encore une [illegible] concluante (s'il est possible) [illegible] trouverons en comparant les recettes et les dépenses des années 1852, (whig) et 1854 (démocrate,) c'est que tandis que les recettes ne varient pas matériellement, il y a un excédent de dépenses [illegible] sur 1852, de près de $750,000.

[illegible] pas qu'il nous soit difficile d'expliquer ces extravagances de la démocratie [illegible] Louisiane. Une simple inspection des rapports du trésorier (d'où est tiré [illegible] exposé,) convaincra les plus sceptiques [illegible] combien peu la théorie démocratique [illegible] accord avec ses actes.

[illegible] examen sérieux des tableaux ci-dessus démontrera incontestablement que [illegible] Economie et de la Réforme (les [illegible]) a de beaucoup plus que doublé [illegible] dépenses ordinaires de notre Etat; [illegible] que doublé les sommes payées [illegible] salariés de l'Etat, et qu'il a [illegible] doublé les sommes payées pour [illegible] publiques. Les tableaux ci-dessus sont tirés des rapports du Trésorier [illegible] sont accessibles à tout le monde. [illegible] tous les Démocrates et désirons [illegible] le plus sévère examen.

[illegible] de la part des meneurs du [illegible] démocratique de la Louisiane, afin [illegible] énormes dépenses faites au [illegible] prétendre qu'elles ont été [illegible] par les remboursements que [illegible] comme caution des Banques hypothécaires. C'est une assertion [illegible], et on peut en établir la [illegible] en référant aux livres du Trésor. [illegible] mensongère a été si souvent [illegible] que ses auteurs paraissent [illegible] y croire aujourd'hui. Bien [illegible] l'Etat ait payé pour le compte [illegible], il en a déjà reçu, au contraire, des centaines de milliers de [illegible] forme de dividendes, et alors [illegible] n'avait été versé dans ces [illegible] Mais, en admettant pour un moment [illegible] de cette fallacieuse assertion [illegible] pas difficile de prouver [illegible] (présents et passés) de la [illegible] eux-mêmes les auteurs [illegible] Les journaux [illegible] prouvent incontestablement [illegible] Cependant, aujourd'hui ils en [illegible] la paternité qu'ils voudraient [illegible] sur le compte des autres.

[illegible] du Trésorier pour 1855 pré[illegible] balance en caisse de $743,398 [illegible] suit:

[illegible]	$357,940 75
[illegible]	74,340 47
[illegible]pitation	40,737 41
[illegible] Améliorations Intérieures	18,617 90
[illegible] Routes et Levées	14,?94 69
[illegible]	6,313 30
[illegible] de la Dette Publique	319 30
[illegible] recouvrement	233,140 81
[illegible]	$743,398 23

[illegible] appropriations de l'Auditeur des Comptes Publics pour l'année 1855, présentaient au 1er avril 1855, une somme de [illegible]5 31 au Trésor. La somme en caisse au 31 juillet 1855, était (voir Baton Rouge Advocate) de $308,835 75, pour [illegible] fonds encaissés, desquels pas un seul dollar ne pouvait être touché pour les obligations ordinaires de l'Etat, le fonds général étant épuisé. Les estimations de l'Auditeur des Comptes Publics, faites antérieurement, se trouvant de beaucoup au-dessous des dépenses actuelles, il est très probable qu'on recourra à la ressource d'un nouvel emprunt, en 1856, afin de couvrir les dépenses courantes. En face de telles évidences d'une mauvaise administration, les meneurs de la démocratie feraient bien d'éviter toute allusion aux affaires d'Etat et se borner à outrager leurs adversaires.

Le parti démocratique a dissipé des millions d'argent du peuple. Tout contribuable s'en aperçoit à ses poches. Les tableaux que nous avons donné ci-dessus ne sont que pour indiquer comment s'est fait ce gaspillage de l'argent public, gaspillage qui a été poussé si loin que les meneurs de la démocratie en ont fait le témoignage eux-mêmes contre les agents des Swamp Lands, et en refusant de voter les fonds nécessaires pour continuer les travaux publics. Voyez le rapport de l'Hon. W. W. King et de l'Hon. W. W. Pugh, Présidents du comité commun du Sénat et de la Chambre des Représentants.

C'est à présent que M. Calhoun, s'il vivait encore, pourrait appliquer au parti démocratique anti-Américain de la Louisiane, ces mots de "*cohesive band of public plunder*" (une bande unanime de pillards des fonds publics,) ou que le candidat démocratique en perspective pour la Présidence en 1856, pourrait répéter ce qu'il a si souvent avancé "que le parti démocratique était gouverné par sept principes—*five loaves and two fishes!*" (cinq pains et deux poissons.)

Sébastopol.

Nous avons encore à puiser dans la dépêche télégraphique adressée aux journaux de Mobile quelques détails nouveaux sur le glorieux fait d'armes du 8 septembre.

Les feuilles européennes apportées par l'*America* renferment tous les incidents relatifs à la prise de Sébastopol qui ont pû être obtenus par le télégraphe de la Crimée jusqu'au moment où le steamer anglais a quitté le port de Liverpool.

Voici la dépêche que l'amiral Bruat a transmise, le 10 septembre, au ministre de la marine à Paris:

"A moins d'en juger par ses propres yeux, il est impossible de se former une idée exacte de l'étendue de notre victoire. La multiplicité des travaux de défense, la manière ingénieuse dont ils avaient été combinés et la perfection avec laquelle ils avaient été construits, dépassent tout ce que l'on a vu jusqu'ici et tout ce qu'ont enregistré les annales militaires. La prise de la tour Malakoff a livré aux alliés une immense quantité de munitions de guerre et un matériel non moins considérable que varié."

Le 12, le même amiral envoyait au ministère de la marine une autre dépêche ainsi conçue:

"Les alliés se hâtent de faire des préparatifs pour empêcher Gortschakoff de se retirer dans l'intérieur."

Cela semblerait indiquer que les alliés ne croient pas que les Russes puissent se maintenir longtemps dans les forts du Nord.

Le nombre des morts dans l'armée française est moins considérable qu'on ne le croyait d'abord. On lit à ce sujet dans le *Moniteur*:

"Quatre mille cinq cents Français ont été blessés et deux mille tués dans les différens assauts qui ont été dirigés contre les travaux russes."

Gortschakoff, dans une dépêche à son gouvernement, dit:

"Six cents Russes ont été blessés et cent tués dans l'attaque et en traversant le pont lorsque, après avoir évacué le Sud, nous nous sommes rendus dans les forts du Nord."

CHEMIN DE FER DES OPELOUSAS.—La pose des rails sur la section du chemin de fer des Opelousas qui relie Tigerville au bayou Terrebonne, doit être terminée à l'heure qu'il est: la *Minerve* de samedi dernier annonce que le dernier clou devait être enfoncé ce jour-là. Les convois iront incessamment jusqu'à Tigerville.

Les planteurs de Terrebonne, du bayou Black et des Attakapas vont se réjouir. La compagnie a eu raison de pousser les travaux avec activité, car, grâce au nouveau chaînon qui vient d'être ajouté à la ligne, une grande partie de la récolte de Terrebonne, une des paroisses les plus riches de l'Etat, sera envoyée à la Nouvelle Orléans par le chemin de fer, et les recettes atteindront cet hiver un chiffre considérable. Quant aux habitants des Attakapas, deux bateaux à vapeur faisant sur le Teche un service régulier entre la Nouvelle Ibérie et Tigerville, les mettront à même de profiter sans délai des avantages que leur offre le chemin. Les communications vont maintenant se multiplier entre la Nouvelle-Orléans et l'ouest de la Louisiane.

LE NATIONAL.—C'est le titre d'un nouveau journal, dont le premier numéro a paru hier, et auquel nous souhaitons une cordiale bienvenue. Comme rédaction et comme composition typographique le numéro que nous avons sous les yeux est irréprochable et nous ne doutons pas que les fondateurs de la nouvelle feuille ne la maintiennent avec constance dans l'excellente voie où ils l'ont tout d'abord placée. Quant à la pensée qui a présidé à la création du *National* et au but que se proposent d'atteindre les propriétaires, nous ne saurions mieux les expliquer qu'en citant le journal lui-même. Voici ce que nous lisons dans le premier article:

«Il pourra peut-être paraître téméraire de tenter une entreprise que l'insuccès de la plupart de nos devanciers semble avoir démontré impossible. Pourtant nous croyons pouvoir réussir à créer un nouveau journal et voici pourquoi:

«Jusqu'à présent l'ARGENT, ce brutal et égoïste mobile, a seul joué le rôle de fondateur. Nous, nous avons demandé à l'ASSOCIATION DU TRAVAIL ET DU CAPITAL les moyens de lever tous les obstacles. Rédacteurs et Typographes ne sont donc pas des ouvriers payés à la tâche seulement, mais bien des associés solidaires les uns des autres et tous intéressés directement dans le succès financier. Aussi celui-ci ne saurait être douteux, car nous n'avons à payer d'avance ni rédaction, ni composition, ni impression.»

Le *National* est indépendant en politique. Ses fondateurs et propriétaires sont MM. H. P. Théard, A. H. Ellis, J. Rivero, C. de la Bretonne, Joseph Dupaty et Charles Dupaty. La rédaction est confiée à M. de la Bretonne qui a depuis longtemps fait ses preuves dans le journalisme et qui est rangé avec raison parmi les meilleurs écrivains de la Nouvelle Orléans. Nous formons des vœux sincères pour le succès de son entreprise et celle de ses associés.

BARBECUE AMÉRICAIN.—La *Minerve* de Thibodeaux annonce qu'un grand barbecue américain doit avoir lieu incessamment dans la paroisse Terrebonne. Il se fait dans ce but de vastes préparatifs et on s'attend, dit notre confrère, à un meeting monstre. L'assemblée sera haranguée par le gouverneur Paul O. Hébert, l'ex-gouverneur A. B. Roman, Randell Hunt, L. Davigneaud, D. F. Kenner, J. Nicholas, le juge Cage et d'autres orateurs.

SINISTRES.—Le bateau à vapeur *Alliance*, ayant à bord un chargement considérable, a coulé ces jours derniers dans l'Osage.

Le steamer *F. K. Jr*, parti de la rivière Yazoo avec 312 balles de coton, a pris feu le 4 du mois dernier, à un mille au-dessus de Ellis' Cuff et a été consumé jusqu'à la ligne de flottaison. Les flammes se sont propagées avec une telle rapidité que les officiers et l'équipage ont été obligés, pour échapper à la mort, de sauter par-dessus bord et de se tenir aux balles de coton et aux débris. Ils ont été recueillis peu après par le bateau *Cora No 2*.

MALADIES A LA CAMPAGNE.—La fièvre jaune n'a pas encore disparu d'Alexandria, mais la plupart des cas cèdent facilement au traitement ordinaire.—Il y a eu beaucoup de maladies à Centreville, dans la paroisse Ste Marie.—Les nouvelles de St Martinville sont fort tristes. On cite parmi les victimes, dans cette localité, M. Colin Leblanc et sa femme, M. Mathieu et Mme Gradenia.—A Waterproof, dans la paroisse de Tensas, la mortalité est considérable: beaucoup de familles ont quitté l'endroit. L'épidémie continue à sévir à Trinity, dans la paroisse Catahoula.—Il en est de même à la Pointe Coupée, beaucoup de cas nouveaux s'y sont déclarés dans le courant de la semaine dernière et la plupart se sont terminés fatalement. Un habitant de Morganza écrit à l'*Echo* que tous les membres de sa famille ont été malades. Un individu nommé Gagné, demeurant à l'habitation de M. C. McKee s'est précipité par la fenêtre de sa chambre, dans un accès de délire, et s'est traîné dans un champ de maïs où on l'a trouvé mort le lendemain. Il y a eu dans le courant de la semaine dernière trois décès à Plaquemine, et à la paroisse d'Iberville.

ARRESTATION DE MEURTRIERS.—Les quatre nègres qui ont commis à bord d'un chaland [illegible] au-dessous de Raccourci, dans la paroisse de la Pointe-Coupée, un triple meurtre dont nous avons récemment relaté les détails, ont été arrêtés samedi de la semaine dernière et doivent comparaître incessamment devant la Cour Criminelle de la paroisse.

Dépêches Télégraphiques,

Transmises à l'Abeille.

Arrivée du Star of the West à New-York.

New York, 30 septembre.—Le steamship "Star of the West," est arrivé ici aujourd'hui avec des nouvelles de la Californie jusqu'au 8 septembre et douze cent cinquante mille piastres en or.

(Nous supprimons les nouvelles contenues dans notre dépêche, afin de ne pas répéter des informations que le "Crescent City" nous a déjà fournies et que nous avons publiées hier matin. Ed.)

Des avis d'Acapulco nous apprennent que le général Comonfort s'est emparé de Zapotlan après deux heures de combat et une perte de deux cents hommes. La ville a été livrée au pillage.

LIGNE TÉLÉGRAPHIQUE DU SUD.—Cette ligne a été en opération hier, pendant quelques heures, et plusieurs dépêches commerciales de New-York, parvenues aux Rigolets, ont été expédiées ici; tout porte donc à croire que les relations directes avec le Nord seront reprises sous peu.

☞ La *Minerve* de Thibodeaux nous rappelle qu'un compte-rendu de la grande assemblée tenue à Houma, le 15 du mois dernier, nous a été adressé par un de nos amis de la campagne et que l'*Abeille* n'a point accusé réception du manuscrit. C'est par inadvertance que nous n'en avons rien dit: le compte-rendu s'étant égaré pendant l'incendie qui a dévoré récemment une partie de nos ateliers, nous avons oublié, au milieu de nos préoccupations, de mentionner l'envoi qui nous avait été fait.

CANDIDAT.—Le parti Américain, à De Soto, a désigné M. Thos. M. Gatlin comme candidat pour représenter cette paroisse à la Législature.

INCENDIE D'UNE SUCRERIE.—La sucrerie et la purgerie de David McLeod, situées à une petite distance au-dessous de Lockport, dans la paroisse Lafourche, ont été dévorées par un incendie dans la nuit de samedi dernier. Six cents cordes de bois qui se trouvaient dans le voisinage de la sucrerie sont également devenues la proie des flammes. Rien n'était assuré.

VICKSBURG.—La fièvre jaune continue à sévir à Vicksburg, et le nombre des victimes augmente chaque jour. On compte parmi les morts quelques uns des citoyens les plus honorables de la ville.

BATAILLE DE BLUE WATER.—On sait que le général Harney a livré dernièrement une grande bataille aux Sioux, dans les plaines de l'Ouest, et qu'il les a taillés en pièces. Une lettre écrite du camp, sous la date du 4 septembre, et adressée au *Republican* de St Louis, renferme quelques détails sur cet engagement. L'action a eu lieu le 3, sur les bords de Blue Water River. Ce cours d'eau prend sa source dans les buttes de sable situées au nord de la Platte et se jette dans cette rivière à trois milles au dessus d'Ash Hollow. Les Indiens étaient commandés par Little Thunder, ou Petit Tonnerre. Le colonel Cooke, à la tête d'un détachement de cavalerie, ayant de grand matin tourné leur position, le major Cady a attaqué l'ennemi de front, au point du jour, avec un bataillon du 6e d'infanterie. Les sauvages ont lâché pied, mais ils sont tombés dans une embuscade qu'avaient préparée les dragons et ont été sabrés. Le combat et la poursuite ont duré deux ou trois heures. Les Indiens ont perdu quatre-vingt-cinq hommes, y compris leur chef Little Thunder: soixante ou soixante dix de leurs guerriers sont en outre tombés vivants aux mains des Américains. Ceux-ci n'ont eu que quatre morts et huit blessés.

Sorgho.

M. AVEQUIN, célèbre chimiste de notre ville, nous a communiqué une étude pleine d'intérêt sur le Sorgho, plante saccharine que l'on propose de substituer en Louisiane à la canne à sucre. Nous recommandons cette étude aux planteurs: ils y trouveront d'utiles renseignements et des données positives sur le rendement du Sorgho.

A MM. les éditeurs de l'*Abeille*.

Messieurs,

Vous avez publié, à plusieurs reprises, et dès l'année passée, quelques notes sur le Sorgho sucré, *Holcus Saccharatus*, dit Sorgho de la Chine. Ces notes ne donnent rien de bien précis sur la valeur de cette plante, comme objet de culture en Louisiane, ni sur la quantité de sucre que l'on peut en extraire, permettez moi d'ajouter quelques mots à ce que l'on sait déjà, afin de fixer à peu près les idées sur ce sujet.

Depuis deux ans, environ, quelques planteurs ont semé de ces grains, en faible quantité, et la plante est bien venue; mais aucun, que je sache, n'a tenté d'en extraire le sucre en grand. Pourtant cette plante présente quelqu'intérêt; elle mûrit trois mois avant la canne; et on peut la rouler dès le commencement d'août et en tout septembre, même au-delà. C'est déjà un avantage marqué. Mais les personnes qui ont écrit ces notes sur le Sorgho sucré, ont, à mon avis, un peu trop exagéré sa richesse en sucre et son rendement par arpent. Dans ces sortes de choses, on ne devrait jamais se passionner, ni trop se hâter de faire des communications qui souvent ne sont pas exactes. Nous devons, avant tout, exposer la vérité, autant qu'il est en notre pouvoir de le faire.

Le Sorgho sucré que j'ai examiné, vers le milieu de septembre, était dans sa pleine maturité, peut-être un peu avancé; il avait été semé de bonne heure.

Le jus exprimé du Sorgho, est un peu plus trouble que le jus de canne; mais il se défèque bien avec un lait de chaux, aussi bien que le jus de canne. Les écumes vertes qui en résultent, sont à peu près de même nature que celles du jus de canne. Ce jus avait une densité de 1064; il marquait à peu près 9° au pèse-sels de Baumé. Il avait une réaction acide, comme tous les jus de cannes. Il doit cette propriété au phosphate acide de chaux qu'il renferme. Ce même sel existe également dans la canne à sucre.

Le jus de Sorgho renferme un peu plus de sels de potasse, de phosphates acide de chaux, de phosphate de magnésie que le jus de canne, à degré égal; du moins, je l'ai trouvé ainsi dans le jus de Sorgho dont j'ai fait l'analyse; il peut se faire que d'autres jus en renferment moins.

Un litre de jus de Sorgho sucré renferme 7, 50 grammes de sels de potasse, acétate de potasse, muriate de potasse et sulfate de potasse. Un gallon en contient 28, 38 grammes, ou un peu plus d'une once.

Un litre de jus de Sorgho contient 2, 18 grammes de phosphate acide de chaux et de phosphate de magnésie. Un gallon en contient 8, 33 grammes.

Un litre de jus de Sorgho sucré a donné 0,12 grammes de silice hydratée, mélangée d'oxide de fer et de manganèse. Un gallon en renferme 0,45 grammes. Ces matières sont toutes en dissolution dans le jus de sorgho, avec d'autres matières organiques; c'est à dire de l'albumine, de la fibrine végétale, et de la chlorophylle, etc. Ces dernières matières ne présentent rien de fâcheux dans l'extraction du sucre de sorgho.

Le Sorgho, sous un poids donné, rend moins de jus que la canne à sucre, du moins celui que j'ai examiné me l'a indiqué. Il peut se faire qu'un sorgho moins mûr rende plus de jus.

De plusieurs tiges de Sorgho de bonne qualité, en pleine maturité, je n'ai pu obtenir que 49 pour 100 de jus par expression, quand j'en obtiens facilement 64 pour 100 de la canne, par le même moyen.

Quand un litre de jus de Sorgho sucré pèse 1064 grammes, environ 9° de Baumé, un gallon de ce même jus pèse 4 kilogrammes 031 grammes, ou 8 livres 14 onces 2 gros 14 grains, poids anglais. Ce gallon de jus renferme 652 grammes sucre, sels et matières organiques, ou 1 livre 7 onces 4 grains, poids anglais.

Ce jus renferme pour 1000, en poids:

Sucre	152
Sels et matières organiques	10
Eau	838
	1000

Pour faire 1000 livres de sucre brut purgé et bien égoutté, avec un sorgho dont le jus a une densité de 1064, il entrera 1250 à 1300 gallons de jus. Ce sucre est de même nature que le sucre extrait de la canne.

Le sucre de sorgho donnera à peu près autant de mélasse que le sucre fait avec le jus de canne en Louisiane, peut-être un peu moins, parce qu'il a une densité un peu plus forte que la moyenne du jus de canne en Louisiane, du moins celui que j'ai examiné.

1000 livres de ce sucre, parfaitement purgé, ne rendront pas moins de 55 gallons de mélasse; dans quelques cas les mélasses seront en quantité plus considérable. En cela, le sorgho suivra les vicissitudes de la canne à sucre; toutes les années ne se ressemblent pas.

Un arpent de Sorgho, bien cultivé, d'une belle venue, peut rendre de 800 à 1000 livres de sucre brut purgé et livrable. Les expériences que j'ai faites sur ce sujet me le démontrent très clairement. Certainement le Sorgho ne peut pas détrôner la canne à sucre; mais il a sur elle un avantage, à la Louisiane: c'est qu'il peut être roulé dès le commencement d'août et dans tout le courant de septembre, quand la canne ne peut être roulée qu'à partir du 1er de novembre. Reste à savoir si cet avantage peut se concilier avec les autres intérêts du planteur; c'est ce que je ne chercherai pas à établir.

Le jus de Sorgho, après avoir été déféqué, de même que tous les jus sucrés, peut subir la fermentation alcoolique; il est presque inutile de le rappeler ici. On peut le distiller et en obtenir du tafia, de même que de la canne à sucre. Les mélasses provenant du sucre brut du jus de Sorgho peuvent également produire du petit rhum ou de l'alcool, à volonté; mais ces liqueurs alcooliques n'ont nullement le goût des eaux-de-vie de Cognac et ne peuvent pas les remplacer dans tous leurs usages.

Nous terminerons cette notice en disant que le sorgho-sucré fait un excellent fourrage pour les animaux, préférable aux pailles de maïs. Les bœufs, les chevaux, les mulets dévorent les feuilles et toute la tige, jusqu'à la dernière parcelle. Nous invitons messieurs les planteurs à faire l'essai de cette plante, soit comme fourrage, soit pour en extraire le sucre. Un essai sur 20 ou 30 arpents n'est pas une grande dépense pour eux.

Agréez, Messieurs, &c. AVEQUIN.

CHRONIQUE LOCALE.

NOMINATIONS.—La convention du Parti Américain s'est réunie hier soir, et a désigné, pour les places de conseillers de la ville, les candidats suivants:

MM. GILBERT BURKE,
J. MARTIN,
LUCIEN BURTON.

INHUMATIONS dans les différents cimetières de la ville, durant la semaine expirant dimanche, 30 du courant, à 6 heures du soir:

	Fièvre jaune.	Autres maladies.	Total
Hôpital de Charité,	25	15	40
Cypress Grove No 1,	0	2	2
Cypress Grove No 2,	9	8	17
Cimetière des Odd Fellows,	0	1	1
Id. de Lafayette,	11	23	34
Cimetière Protestant,	0	6	6
Cimetière Catholique No 1,	2	3	[illegible]
do do No 2,	0	12	[illegible]
do St-Vincent de Paule,	8	16	[illegible]
do de l'Asile St-Joseph,	1	4	[illegible]
do des Hébreux (4e Dist.)	1	1	[illegible]
Cimetière de St Patrick,	13	30	[illegible]
	70	111	[illegible]

Le nombre des décès pour la semaine qui a fini [illegible], a été de [illegible]; la diminution est donc de [illegible]

ENQUÊTE.—Le coroner a procédé hier à la levée du corps de John Roach, Irlandais, dans une maison de [illegible]. Verdict: apoplexie causée par la boisson. Roach avait 70 ans.

Le député coroner Mitchell a tenu hier, au No 304, rue du Canal, une enquête sur le corps de [illegible], Irlandais, qui s'est suicidé, dimanche après-midi, à la pharmacie de M. Busch. [illegible] âgé de 30 ans; il laisse une femme et un enfant.

CRUAUTÉ.—M. J. Frémeaux, lieutenant de la police du Deuxième District, a déclaré hier au recorder Summers que M. et Mme Keegan, rue du Canal, traitent avec cruauté leurs esclaves Mary et Johnny. Le tribunal a ordonné l'arrestation des accusés.

TAPAGE.—Chez Suchiger, propriétaire d'un café, rue Royale, No 136, où quatre hommes dont il ignore les noms, sont entrés, samedi soir, dans son établissement en faisant du tapage. Lorsqu'il les pria de se taire, un d'eux lui administra un coup de poing sur la figure; un autre tira un "revolver" et fit feu cinq fois sur lui. Il n'a pas été blessé. Ordre d'arrestation.

LIBELLE.—Jean Bonnet, propriétaire d'un restaurant de la rue St Philippe, a déclaré hier au recorder Ramos, que A. Fergus l'a accusé à diverses reprises, d'avoir enlevé certains papiers de la malle de [illegible], un de ses employés, qui est mort.—Arrestation et cautionnement.

ABUS DE CONFIANCE.—J. J. Grouyer, accuse Charles Garnier de s'être approprié une somme de $55 qu'il lui avait remise pour acheter un boucaut de tabac. L'affidavit ajoute que Garnier a été conseillé par son frère Augustin.—Ordre d'arrestation.

TENTATIVE DE SUICIDE.—Une prostituée du nom de Mary Ann Jones, qui habite un bouge tenu par Fanny Palfrey, rue Bourgogne, a avalé, dimanche dernier le contenu d'une fiole de laudanum. On lui a administré à temps un contre-poison.

UN VOLEUR.—Un voleur était entré, samedi soir dans la cour d'une maison de la rue Carondelet. Le maître de la maison l'aperçut et fit feu. L'homme prit la fuite, mais il y avait des traces de sang partout où il avait passé.

COUP DE POIGNARD.—Une rixe a eu lieu dans la rue Perdido, entre les docteurs Beakes et J. E. Lockwood. Le premier a reçu un coup de couteau au bras. Le Dr Lockwood a été arrêté.

UNITED LABORERS' SOCIETY.—La société connue sous le nom de *United Laborers' Society*, a célébré hier son anniversaire. Il y a eu cortège et banquet. Cette société n'est composée que d'ouvriers et compte plus de 400 membres.

FOU.—Un agent a arrêté hier, dans la rue St-Charles, B. L. Bermend, qui est atteint d'aliénation mentale. Le Recorder l'a envoyé à l'asile des fous. Bermend prétend qu'il a toute sa raison, qu'il possède une fonderie à la Mobile et une autre à Memphis.

VOLS.—Des nègres se sont introduits, samedi soir, chez M. H. D. Herrick, rue Poydras, et ont enlevé pour $140 de bijoux.—Des voleurs sont entrés le même soir chez M. H. A. Harding, rue Girod; ils ont emporté des bijoux évalués à $150.—La police a arrêté hier Bridget Sayes, le nègre Sam, appartenant à M. Trélenton, White, appartenant à M. J. C. Stewart; Jacob, appartenant à M. C. J. Jones; Joshua, appartenant à M. J. P. Jerome, Louis, appartenant à M. Fossman; Mary Lyons, appartenant à M. Carney et Winney appartenant à M. Elliot. Ils sont tous en prison. On a découvert une partie des articles volés, chez la femme Boyes, rue Girod.

COUP DE PISTOLET.—Patrick Hanley a été arrêté hier dans le Premier District, pour avoir tiré un coup de pistolet, dimanche dernier, sur James Kelly et avoir menacé d'expédier Mary Blody pour l'autre monde. Le prévenu n'ayant pu fournir un cautionnement de $1,000, a dû prendre le chemin de la prison.

EXPEDITION KINNEY.—Nous apprenons qu'il se formera bientôt à la Nouvelle-Orléans une compagnie qui doit aller joindre le colonel Kinney et s'établir au Nicaragua, sur les belles terres appartenant à cet officier.

KANSAS.—Le parti des free-soilers, qui refuse de reconnaître la législature imposée par les Missouriens, se propose d'envoyer un délégué au congrès. Pour que son choix n'ait rien de commun avec celui qui se fera sous les auspices du gouvernement actuellement organisé, il a fixé le jour de l'élection à une semaine plus tard que celle de l'autre parti. L'ex-gouverneur Reeder est le candidat des free-soilers. Si cette élection a lieu et si les deux délégués se présentent au Congrès, cette assemblée se trouvera saisie de la grande question qui agite aujourd'hui le Kansas et qui intéresse également le Nord et le Sud de l'Union.

EFFRAYANT TOUR DE FORCE.—Un des plus célèbres marcheurs du siècle, accomplit à ce moment à St-Louis un effrayant tour de force. Il a entrepris de marcher 1056 demi-milles en autant de demi-heures consécutives. Ce nombre de demi-heures fait exactement 22 jours. Très-peu d'hommes pourraient supporter la fatigue de faire quotidiennement 24 milles à pieds pendant 22 jours; mais la grande difficulté de l'entreprise de M. Curtis consiste à n'accorder au sommeil que quelques minutes de chaque demi-heure pendant ce long espace de temps.

LE MOULIN DE L'AVEUGLE.—Le *Journal de Chartres* signale à ses lecteurs un miracle d'industrie plus intéressant, plus touchant mille fois que toutes les merveilles étalées au palais de l'Exposition universelle: c'est le Moulin de l'Aveugle, situé au hameau d'Oisème, près Chartres, moulin à eau, faisant de blé farine, construit entièrement, du fond au comble, par un jeune homme complètement aveugle, et par lui tout seul, sans assistance de personne.

Maçonnerie, charpente, couverture, menuiserie des bâtiments, même l'escalier du premier étage, l'écluse, le déversoir du moulin, la vanne, la roue, les engrenages, les bluteries, toute la mécanique en un mot, il a tout fait, tout ajusté, et cela marche, travaille, selon le proverbe local, six doigts comme le moulin d'Oisème.

Il va sans dire que le mobilier de l'habitation est le produit de l'industrie de l'aveugle. Lorsque l'eau vient [illegible] son moulin et qu'il fait chômer, le meunier devient ébéniste: il tourne, sur un tour qu'il a fait lui-même, toute sorte d'ustensiles et des chefs-d'œuvre de patience [illegible]. Il n'est point de différence pour lui entre la nuit et le jour, car il a posé [illegible] d'horloge. Il dit même que, s'il pouvait toucher une [illegible], il parviendrait à en fabriquer une semblable.

Notez qu'il vit seul dans son établissement, loin de sa famille, loin du hameau; qu'il fait lui-même le ménage et la cuisine. Sa mère a quinze autres enfans et ne peut s'occuper de l'aveugle; d'ailleurs, dit-elle, il est établi.

Ce pauvre jeune homme, qui n'a jamais rien appris, rien vu que du bout des doigts, est aussi un inventeur remarquable en mécanique.—Un prix lui a été décerné en 1852, par le comice agricole de l'arrondissement pour un tarare de son invention, à double cylindre, qui, tout en nettoyant le blé, sépare le bon grain du médiocre.

Tout nouvellement encore, il vient d'inventer et d'appliquer à son moulin un mécanisme des plus simples et des plus ingénieux. Lorsque l'eau est suffisamment haute dans le bief supérieur, un mouvement de bascule déterminé par la pesanteur de l'eau, soulève la vanne, l'eau coule et le moulin marche. L'eau vient-elle à baisser, la vanne retombe d'elle-même et le moulin s'arrête.

FEUILLETON.

LES MOHICANS DE PARIS.

PAR ALEXANDRE DUMAS.

CHAPITRE IV.

Où il est prouvé qu'il y a plus de ressemblance qu'on ne croit entre les marchands de musique et les marchands de tableaux.

Le comte Herbel aspira voluptueusement sa prise, fit disparaître de son jabot la dernière trace de la poudre sternutatoire, et continua:

—On mit donc l'enfant dans un des premiers colléges de Paris, et, outre l'éducation collégiale, on lui donna: maître d'allemand, maître d'anglais, maître de musique, de sorte que la dépense annuelle, au lieu de monter à deux mille francs monta à deux mille cinq cents.

Le père vécut avec cinq cents francs; que lui importait la nourriture physique, pourvu que son fils reçût abondamment la nourriture morale!

Le jeune homme, tant bien que mal, fit ses classes; c'était même un assez bon écolier, et le père espérait, comme un dédommagement de tous les sacrifices, les louanges qui lui arrivaient sur le travail assidu, la bonne conduite et les progrès de son fils.

A dix-huit ans, il sortit, sachant un peu de grec, un peu de latin, un peu d'allemand et un peu d'anglais.

Remarque bien qu'il n'en savait qu'un peu, pour les quinze mille francs que son éducation coûtait à son père, et qu'un peu, ce n'est point assez.

En échange, il faut le dire, il avait fait de grands progrès sur le piano, de sorte que, quand son père lui demanda ce qu'il voulait être, il répondit hardiment et sans hésitation:

—Musicien!

Le père ne savait pas trop ce qu'était un musicien. L'artiste représenté par ces mots lui apparaissait toujours donnant des concerts en plein vent sur une vielle, sur une harpe ou sur un violon.

Mais peu lui importait, le fils voulait être musicien, il avait bien le droit de choisir son état.

On lui demanda chez qui il désirait continuer ses études musicales. Il désigna le premier pianiste de l'époque.

A grand'peine le maëstro consentit à donner trois leçons par semaine à dix francs.

C'était douze leçons, c'est-à-dire 120 fr. par mois.

De 1,440 fr. par an à 2,500, la différence n'était point si grande que l'on pût diminuer quelque chose sur la pension du malheureux enfant.

Et même que pouvait-il faire avec 1,160 fr.?

Par bonheur, vers la même époque, le père obtint une augmentation de 600 fr. Il s'en réjouit fort; cela faisait 1,760 de pension à son fils. Lui, puisqu'il avait vécu jusque-là avec 500 f., pardieu il vivrait bien encore.

Seulement, il fallait un piano.

On ne pouvait apprendre que sur un piano d'Erard.

Le maître de piano dit deux mots au célèbre fabricant; un piano de 4,000 fr. fut réduit à 2,500, et deux ans furent donnés à l'élève pour payer le piano.

Il était convenu que l'élève prélèverait cent francs par mois sur les 1,760 fr.

Au bout de deux ans, l'élève était d'une certaine force, excepté pour les voisins, qui, injustes comme on l'est en général pour les progrès que l'on voit ou que l'on entend se développer, trouvaient qu'il fallait qu'il fût bien faible pour ne pas surmonter plus vite les difficultés dont il les régalait depuis le matin jusqu'au soir.

Les voisins d'un pianiste sont toujours injustes.

Mais le jeune homme ne s'inquiétait aucunement de cette injustice.

Il jouait [illegible] les études de Bertini et les variations sur le *Robin des Bois* de Mozart, le *Freischutz*, de Weber, la *Semiramide* de Rossini.

Il y eut plus:

A force d'en jouer, il eut l'idée qu'il pourrait en faire.

De là à l'exécution il n'y eut qu'un pas.

Ce pas, il le franchit avec assez de bonheur.

Mais, on le sait, les marchands de musique, comme les libraires, ont tous une seule et même réponse, variable dans la forme, invariable dans le fond, sur les ambitions des romanciers ou des compositeurs qui débutent:

—Faites-vous connaître et je vous publierai.

C'est un cercle assez vicieux en apparence, puisque l'on ne peut être connu que quand on est imprimé.

Mais, je ne sais pas comment cela se fait, ceux qui ont vraiment le diable au corps finissent toujours par être connus.

Et je sais bien comment cela se fait!

[illegible]

La fête de son père approchait.

Les variations furent imprimées pour le jour de la fête.

Le père eut la satisfaction de voir le nom de son fils écrit en lettres grosses [illegible], qui lui paraissaient d'autant plus respectables qu'il n'y comprenait absolument rien.

Mais, après le dîner, le fils posa solennellement le morceau sur l'instrument, et, Erard aidant, il eut un splendide succès de famille.

Le hasard—à cette époque on disait la Providence—le hasard fit que le morceau n'était pas mal, et qu'il eut un certain succès dans le monde.

Notre jeune homme, n'y ayant entassé que les difficultés qu'il pouvait vaincre lui-même, et y ayant fait figurer un nombre de croches, de doubles croches et de triples croches, qui, aux yeux inexpérimentés, produisaient un effet assez majestueux, les jeunes élèves de seconde force tombèrent sur le morceau, qui s'épuisa rapidement.

Par malheur, l'éditeur seul pouvait juger du succès, et comme l'orgueil est un péché mortel, et qu'il ne voulait pas compromettre une âme aussi candide que l'était celle du client qui lui avait confié ses intérêts, il en était à sa troisième édition, qu'il lui disait qu'il restait encore en magasin mille exemplaires de la première.

Cependant il consentit à lui faire imprimer sa seconde étude à ses risques et périls.

La troisième avec partage dans les bénéfices.

Il est bien entendu qu'il n'y eut jamais partage.

Mais, en somme, l'effet se produisait, et le nom de notre jeune homme commençait à courir dans les salons.

On lui proposa de donner des leçons.

Il courut chez son éditeur et le consulta.

Lui trouvait qu'on demandait trois francs du cachet, il élevait des prétentions exorbitantes.

Mais l'éditeur lui fit comprendre que les gens qui donnent trois francs peuvent en donner dix; que tout dépendait des commencements, et qu'il était un homme profondément coulé s'il n'acceptait moins de dix francs l'heure.

—Mais, mon oncle, dit Pétrus qui avait écouté avec beaucoup d'attention, et qui était frappé de certaines similitudes, savez-vous que cette histoire a de grandes ressemblances avec la mienne?

—Tu trouves? fit le comte avec son sourire narquois, attends, tu en jugeras mieux tout à l'heure.

Et il reprit:

—En même temps que notre jeune homme s'essayait dans la composition, il acquérait une certaine force dans l'exécution.

Un jour, son éditeur lui proposa de donner un concert.

Le jeune homme regarda l'audacieux marchand de musique presque avec épouvante.

Cependant, donner un concert, c'était l'objet de ses vœux les plus ardents.

Mais il avait entendu dire que les frais d'un concert s'élevaient à mille francs au moins.

Comment oser une pareille spéculation!

Si le concert manquait, il était ruiné.

Non-seulement lui, mais son père.

A cette époque, notre jeune homme craignait encore de ruiner son père.

Pétrus regarda le général.

—Le sais, n'est-ce pas? continua celui-ci.

Pétrus baissa les yeux.

—Bon, voilà que tu m'as interrompu et que je ne sais plus où nous en sommes, continua le général.

—Nous en étions au concert, mon oncle, le jeune musicien craignait de ne pas faire ses frais.

—C'est juste.

L'éditeur de musique offrit généreusement de se charger de tout, à ses risques et périls, toujours. Les entrées que sa musique lui ménageait dans les premiers salons de Paris, lui donnaient l'espérance de placer un certain nombre de billets.

Il en plaça mille à cinq francs.

Il en donna généreusement quinze au titulaire.

C'était pour sa famille et ses amis.

Il va sans dire que le bonhomme de père était placé au premier banc.

Ce fut sans doute ce qui exalta notre débutant, car il fit des merveilles.

Son succès fut immense.

L'entrepreneur eut 1,250 fr. de frais et fit 6,000 fr.

—Il me semble, dit timidement notre jeune homme à son marchand de musique, que nous avions quelque peu [illegible] à notre concert.

—Billets donnés, répondit l'éditeur.

—Bon! dit Pétrus, riant, il paraît que c'est en musique comme en peinture. Vous vous rappelez mon succès au salon de 1824, n'est-ce pas, mon oncle?

—Parbleu!

—Eh bien, un affreux marchand m'acheta mon tableau douze cents livres et le vendit six mille francs.

—Mais encore, dit le général, touchas-tu douze cents francs.

—C'était, dit Pétrus, quelque trois louis de moins que je n'avais dépensé pour ma toile, pour mes modèles et pour mon cadre.

—Eh bien, dit le comte avec un air de plus en plus narquois, nouvelle ressemblance, mon cher Pétrus, entre toi et notre pauvre musicien.

Et le général, comme s'il eût été enchanté de cette interruption, tira sa tabatière de sa poche, y puisa une prise du bout de ses doigts aristocratiques, et l'aspira en laissant échapper un Ah! voluptueux.

(*A continuer.*)

ATTENTION.

Broderies, Soieries et Marchandises sèches.

L'attention des acheteurs est appelée à la vente des broderies, soieries et marchandises sèches qui aura lieu aujourd'hui 2 courant, à 10 heures, au magasin d'encan de H. Peychaud & Co, No 30 rue de la Vieille Levée, entre Bienville et Douane.
Conditions libérales à la vente.
2 oct

Vente d'un grand assortiment de Cuirs et de Peaux avariés du magasin de MM. Léon Pierre & Co.

Nous appelons l'attention des acheteurs à la vente d'un grand assortiment de cuirs et de peaux avariés qui aura lieu aujourd'hui à 10 heures du matin, au magasin de Slocomb & Lesamuel, No 77, rue de Chartres.
Conditions—comptant.

Douleurs au côté et à l'estomac—Maux de tête, &c.

☞ LES PILULES INDIENNES VEGETALES de Wright sont un remède certain pour toutes les douleurs, parce qu'elles purgent le corps des humeurs viciées qui sont non seulement la cause des maux que nous venons de mentionner, mais de tous ceux auxquels l'homme est sujet. De trois à six de ces pilules, prises en se mettant au lit, calmeront, en peu de temps, la douleur la plus vive, et avec de la persévérance, on retrouve la santé, en suivant la prescription.

Les pilules indiennes végétales de Wright aident et fortifient la digestion, donnent de la force au corps et [illegible] les humeurs.

A vendre en gros et en détail, aux prix du propriétaire par J. WRIGHT & Co.
1 oct—3 No 15, rue de Chartres

VERMIFUGE DE McLANE.

☞ Ce remède, extraordinaire produit l'effet le plus satisfaisant toutes les fois qu'on l'emploie. Aucune autre préparation n'a agi de la sorte et aussi rapidement; il suffit de l'administrer pour voir de suite le résultat. Les médecins les plus distingués de notre pays l'ont employé avec un succès [illegible] vermifuge. Lisez:

George Maxwell, de Augusta, Me., l'a employé, en obtenant les plus heureux résultats, et en a vendu une grande quantité.

J. H. Cutter, négociant de Louisville, en a administré une dose à son enfant, qui a rendu une forte quantité de vers. Il avait vainement essayé les autres vermifuges.

D. J. et J. W. Cotton, de Winchester, Ind., en ayant acheté, par hasard, un lot d'un agent, l'a vendu de suite. Le remède est très recherché plus tard à cause de son efficacité et se vendit mieux que toutes les autres préparations de ce genre.

A vendre par SCOVIL & MEAD, No 111, rue de Chartres.

Agence générale pour la vente en gros dans les Etats du Sud. C'est à eux que tous les ordres doivent être invariablement adressés.

☞ A vendre également par tous les pharmaciens connus de la ville. 26sept—6t

Assessment et taxes pour l'année 1855.

LES LISTES D'ASSESSMENT pour le Premier District de la ville de la Nlle-Orléans, resteront ouvertes (pour être examinées et rectifiées) durant trente jours, à partir de cette date, au bureau No 30, City Hotel, encoignure des rues Charles et Lafayette, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, afin que toute personne qui se croira lésée, puisse réclamer et faire rectifier les listes si elles ne sont pas exactes.
Nlle-Orléans, 2 octobre 1855.
GEORGE Y. BRIGHT, recorder du Premier District.
2 oct—sed nov inclusiv.

Institut Jefferson,
53, rue Bourbon Nouvelle-Orléans,
Dirigé par U. J. Lonn.

CETTE institution est ouverte. Les élèves devront rentrer le plus tôt possible. Les parents qui ont l'intention d'envoyer leurs enfants à cet établissement, sont priés de les y envoyer au commencement de la saison. 3oct

Dix piastres de récompense.

PARTIE hier au soir, avec son enfant, de trois mois, la négresse ANNA, âgée de 25 ans, taille d'environ 5 pieds, portant [illegible] sur la main droite, et quelques dents de [illegible]. On suppose qu'elle a l'intention de quitter la ville sur un bateau montant le fleuve ou par les railroads Pontchartrain ou Jackson.
2oct—3t MACON PARKER, 177 rue Poydras

Changement de domicile.

JULES SOISON a transféré son magasin de parfumerie et d'articles de Paris, ainsi que son salon de coiffure, à l'encoignure des rues Chartres et Bienville. 1 oct

P. HIMÉ & J. JACQUES,
Ferblantiers, Lampistes et Plombiers.

ONT transféré leur magasin, de la rue de Chartres No 84 au No 86 rue Conti, entre le Passage de la Bourse et Chartres. Ils fabriquent toute espèce de travaux en zinc, tels que baignoires, bains de siège et baquets en tous genres; installations de bains et douches. Ouvrage de bâtiment en tous genres, couvertures en zinc, garanties.
On demande deux ouvriers. 2oct—1m

DEMANDE DE DOMESTIQUE.

UNE négresse créole ou femme de couleur, catholique, blanchisseuse et repasseuse et bonne servante, serait louée par mois ou par an dans une petite famille respectable, qui payerait le salaire régulièrement. [illegible] 2oct—1f

CIGARES ET CIGARETTES de la Havane—4 barils cigarettes Figaro, et 100,000 cigares différentes grandeurs, Londres, Millar, Regalia, Media Regalia, Conchas, Cazadores de Partagas, Cabanas, Sultanas, Princesitas, Intimidad, Washington et Co, en débarquement de la goëlette [illegible], venant de la Havane, à vendre par BORNIO & FRERE,
2 oct 44, rue Gravier

Change sur la Havane.

TRAITES sur la Havane, en petites ou fortes sommes, à vue ou à un jour de vue, comme le désireront les acheteurs.
A vendre par J. M. CABALLERO, No 28, Vieille Levée,
2oct entre Douane et Bienville

BATAVIA—[illegible] en débarquement [illegible];
OIGNONS—75 balles de l'Ouest [illegible];
SOURKROUT—50 barils nouveau, do do
POMMES—Quelques barils de choix, en magasin,
HARICOTS BLANCS—100 barils en sacs, petits et gros,
POMMES SECHES—100 boucauts [illegible]
POIS cassés—PATATES—PECHES SECHES—
&c. Sel gros et fin, en magasin et à vendre par DONNELLY, BAZZINA & Co.
2oct 161, Tchoupitoulas

$25 de Récompense.

[illegible] le nègre JOE LEVY, alias CATO, appartenant à M. Celeste Villeré, [illegible]

CANDIDATS
Du Parti Américain de la Louisiane
AUX PLACES DE L'ETAT.

POUR GOUVERNEUR:
CHARLES DERBIGNY, DE JEFFERSON.

POUR LIEUTENANT GOUVERNEUR:
LOUIS E. TEXADA, DE RAPIDES.

POUR SECRETAIRE D'ETAT
ROBERT C. BEALE, D'EST BATON ROUGE.

Pour Trésorier:
J. V. DURALDE, D'OUEST BATON ROUGE.

Pour Auditeur:
WALTER ROSSMAN, DE CLAIBORNE.

Pour Avocat-Général:
RANDELL HUNT, D'ORLEANS.

Pour Surintendant de l'Instruction:
O. D. STILLMAN, D'OUACHITA.

CONGRES.
Premier District—GEORGE EUSTIS Jr.
Second District—THEODORE G. HUNT.
Troisième District—PRESTON POND Jr.
Quatrième District—WILLIAM B. LEWIS

OFFICIERS DE PAROISSE.
Pour Shérif—JOSEPH HUFTY.
Pour Coroner—CHARLES N. OLIVIER.
Pour Avocat de District—M. A. FOUTE.

GREFFIERS DE COURS.
Première Cour de District—H. TREPAGNIER
Seconde Cour de District—F. G. WILTZ.
Troisième Cour de District—HENRY BEZOU.
Quatrième Cour de District—J. B. WALTON.
Cinquième Cour de District—Wm A. NOTT.
Sixième Cour de District—W. H. [illegible]

ASSESSEURS.
FRANCIS TURNER.
THEODORE [illegible]
JOHN T. DUFOUR.
JOHN A. WATKINS.

COLLECTEURS DE TAXES.
Premier District—THOMAS ASKEW.
Second District—JOSEPH HERNANDEZ
Troisième District—DUVERNEY FARRAR
Quatrième District—GEO HENDERSON.

JUSTICES DE PAIX.
Première Justice—D. F. MITCHELL.
Seconde Justice—C. H. BRADFORD.
Troisième Justice—ED. RICHARDSON.
Quatrième Justice—FR. GALOGNE.
Cinquième Justice—WM. FILES
Sixième Justice—ARTHUR FORTIER.
Septième Justice—G. W. BUFORD.

CONSTABLES:
Première Cour de Justice—W. C. QUIRK.
Seconde Cour de Justice—J. A. AGAISSE.
Troisième Cour de Justice—J. W. DUPLESSIS
Quatrième Cour de Justice—J. [illegible]
Cinquième Cour de Justice—E. B. HERNANDEZ
Sixième Cour de Justice—JOHN H. HEAD.
Septième Cour de Justice—LEVI GOLDING.

ALGIERS.
Collecteur—EDW. WILSON.
Assesseur—G. W. FOWLER.

☞ Le soussigné, titulaire actuel, est candidat à la place de Troisième Juge de Paix. L'élection a lieu le 5 novembre prochain.
RICHD. RICHARDSON.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
MADAME ROBERT,
A l'honneur de faire savoir aux dames de la Nouvelle Orléans qu'à partir du premier octobre prochain, elle transportera son magasin de MODES et Nouveautés au No 17, rue de Chartres entre Douane et Canal. 2 oct

Consulat de France.
AVIS MENSUEL.—SEPTEMBRE 1855.

☞ Sont invitées à se présenter à ce consulat pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

Arnaud, François.	Laliteure, Etienne
Brunet Pierre (dr médec.)	[illegible] (Mme Vve) née Houlem
Berger, Eugène (boucher)	Lemestre (Mme) née Lamarque
Bondousot, François(Mme) née A. Allemand.	[illegible], Catherine (Mlle)
Brousse (serrurier)	Lenardière de Léon,
Berg Félix (tailleur)	Mollard, Alphonse
Chesnin, Paul	Moltenet, Jean
Denneau,	Marquet,
Desdés, Jean	Muller, Adolphe Charles
Dillon, les frères	Petit, Jean Adrien
Foucou,	Stewart, Samuel
Forestier, Auguste, (colporteur)	Targanski, Maryan
Giroux, Claudius,	
Guttmann, Manuel	
Jaia, Jean Jacques Jules	

La Chancellerie du Consulat de France, située rue Royale No 162, entre Conti et St Louis, est ouverte tous les jours, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi. 2 oct

POUR LA TOUSSAINT.
HUIT CENT couronnes à inscriptions, idem en immortelles, idem en perles sans inscriptions, idem en fleurs artificielles.
Plus un grand assortiment de fleurs et guirlandes pour ornement de tombes, à vendre au plus bas prix chez LELIEVRE,
2 oct 210 rue Royale

Aux Teinturiers.
NOUVELLEMENT reçus de France et du Nord, les articles suivants:
30 kil. carmin de safranum,
25 " bleu carmin;
30 " en pâte;
300 " orseille en pâte;
400 " fustet d'Italie;
150 " épine vinette;
100 livres indigo de Bengale;
500 " do de Caracas;
1000 " do de Guatemala.
50 barils bois de Campêche;
25 " bois jaune;
10 " bois de Brésil;
10 " Nigwood;
50 caisses extrait de campêche;
25 jarres muriate d'étain;
20 " sel d'étain;
20 [illegible]
50 carboys acide sulfurique du Nord;
20 " muriatique
10 " nitrique
5 " d'eau forte, à vendre par
P. CUSACHS FRERE & Co,
2 oct—6 encoignure St Philippe et Royale

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS
288 rue Bourbon.
LES soussignés ont reçu de France, d'Angleterre et de New-York, un grand assortiment de marchandises sèches, qu'ils offrent à des conditions excessivement avantageuses. Leur stock comprend en partie les articles suivants:
Cotons blancs et écrus pour chemises, de toute largeur, depuis 6 1/2 jusqu'à 40 c.
Cotons pour draps 8/4, 9/4, 10/4, 12/4, blancs et écrus,
Coton croisé blanc et écru de différentes qualités,
Molleton blanc et écru,
Flanelle blanche, rouge, jaune et bleue,
Indiennes américaines nouveaux patrons,
Indienne française, anglaise et suisse,
Tartan à carreaux de toutes couleurs,
Poil de chèvres uni et Chaly imprimé,
Mérinos français 5/4 et mérinos unis,
Cachemire d'Ecosse 5/4 et mérinos anglais,
Cachemire ombré à rayes de satin,
Chaly double imprimé et mousseline laine ordin.,
Mousseline laine riche et imprimée,
Satin oriental à rayes, très riche,
Alpaca broché et uni pour robe,
Tissu de Chine soie et laine pour robe,
Draps de dame pour manteaux et robe,
Robes de foulard à volants,
Robes de soie do riches,
Soieries noires et couleurs, unies et façonnées dans toutes les qualités, depuis 60 c. la yarde jusqu'à $5 00,
Velours de soie noire et couleur,
Draps et casimirs pour vêtement d'homme,
Cols et manches brodés ordinaires et riches,
Bandes jaconat brodées,
Damas soie et laine pour meubles,
do laine, et laine et coton,
Indiennes à meubles,
Coton pour jupons,
Corsets piqués,
Nappes et serviettes damassées,
do do unies françaises et anglaises,
do do ouvrées à œil de perdrix et ouvrées d'Ecosse,
Gilets mérinos et coton pour homme,
do do de gaze pour dame,
do pour garçons et fillettes, en mérinos, soie et coton,
Bas coton blanc Anglais et Allemand de toutes qualités pour dames et fillettes,
Bas mérinos et bas cachemire pour dame,
Bas soie pour dame et chaussettes pour homme,
Chaussettes pour homme et garçon, en laine, coton etc, etc, dans tous les prix,
Chapeaux de feutre pour enfants,
Casquettes de drap,
Souliers en caoutchouc de Goodyear, pour femme et enfans,
Parapluies de soie et bretelles, &c, &c, &c.
AUSSI
Un assortiment complet d'articles pour deuil.
18sept MILLIEUX & REGGIO.

Soieries et Marchandises Sèches de fantaisie.
VENTE EN GROS.
J. G. PEPPARD & CO., [illegible] rue Gravier,
Ont maintenant en magasin leur NOUVEAU STOCK DE SAISON,
Comprenant: SOIERIES, SATINS, MOUSSELINES DE LAINE, CACHEMIRES, MERINOS, ALPACAS, RUBANS, GARNITURES DE ROBES, MOUCHOIRS, VOILES, GANTS, BRODERIES, CHAPEAUX DE DAMES, SOIE ET PAILLE, FLEURS ARTIFICIELLES ET ARTICLES DE MODES.
—Egalement—
[illegible]
Sur lesquels ils appellent l'attention des marchands de la campagne. 27sept—6m

J. J. ALBERT.
AUX MARCHANDS DE LA CAMPAGNE!!
Déballage des chapeaux d'hiver, au grand magasin de chapellerie, 33, rue de Chartres.
REÇU par les derniers arrivages d'Europe et du Nord:
Chapeaux de soie pour hommes et enfants,
do de castor noir do
do de castor noir do
do de feutre sans apprêt, de toute couleur genre et qualité,
do souple démontés,
do feutre à la Kossuth
do laine de toute couleur et qualité,
do laine pour nègres,
Casquettes en drap et soie pour homme et enfant,
do militaires do do
do en fourrures de toute espèce do
do de drap et velours do do
do en [illegible]
do de chasse en maroquin,
do de velours pour enfants,
Parapluies soie et coton de toute dimension.
Le tout à des prix raisonnables.
[illegible]
J. J. ALBERT,
24 sept 33, rue de Chartres.

COTONS blancs pour draps—30 caisses cotons Brooklyn pour draps, [illegible]
A vendre par [illegible] 24 sept—10

Avis de Société.
LES soussignés ont formé aujourd'hui une société sous la raison BAXTER, LOVELL & CO, pour les affaires de commission en général et l'agence des navires.
H. V. BAXTER,
JOSEPH F. LOVELL.
Nouvelle Orléans, 1er octobre 1855. oct1

AVIS.
M. W. T. WILLIAMS est, à partir d'aujourd'hui, intéressé à mes affaires, qui seront dirigées dorénavant sous la raison Charles Kock & Co
C. KOCK, No 90 rue Carondelet.
Nlle-Orléans, 1er octobre 1855. 1 oct

Avis de société.
LES soussignés ont formé une société pour l'établissement d'une maison de détail en [illegible], sous la raison sociale J. Lavoes & Co.
La société a commencé le 1er août 1855.
Par proc. J. Lavoes, F. MATHIEU, E. CHAUVIN, F. VIDAL;
Encoignure Bourbon et Canal.
P. S.—L'ancienne maison J. Lavoes [illegible] en même temps que ses amis et clients qu'elle continuera, comme par le passé, l'importation et la vente en gros de marchandises sèches. 1 oct—2f

Collège Washington.
Dirigé par MM. FELIX McMAHON et ARSENE DORION,
No 70, rue de l'Esplanade, près Remparts.
POUR les prospectus, s'adresser aux principaux libraires ou au collège. 1 oct—1m

CHAMPAGNE—En débarquement du navire Mary Queen: 130 paniers champagne Heidsick & Co, grand mousseux.—75 do de demi-bouteilles.
EAU DE FLEURS D'ORANGER—130 caisses eau de fleurs d'oranger grand modèle, qualité supérieure.—120 do do petit modèle.
FRUITS à l'eau de vie et au jus—100 caisses fruits à l'eau de vie assortis, de Chauvet fils;
50 caisses pêches do do;
50 do prunes do do;
125 do fruits au jus assortis, de Toussaint jeune;
25 do fraises au jus, de Duffie jeune.
BOUCHONS et Bouteilles vides—25 balles bouchons réguliers, par balle de 15,000 chaque;
10 balles bouchons [illegible];
10 [illegible];
300 paniers bouteilles vides de 22 onces, de Bordeaux [illegible]
ABSINTHE ET LIQUEURS—100 caisses absinthe suisse,—50 do [illegible] supérieur, par 25 paniers dans chaque caisse.
50 caisses sirop assorti,
40 do marasquin do,
VIN MUSCAT—600 caisses muscat et frontignan de Lunel supérieur.
Vins en barriques — 150 barriques vin rouge Pauillac Médoc;
30 barriques côte de Fleurie;
105 do St-Emilion;
40 do St Julien Médoc;
30 do Château Margaux,
25 do Château Leoville;
20 do vin blanc Haut Sauterne.
Egalement un assortiment de vins rouge et blanc en demi barriques, à vendre par NUMA LACOSTE & Co,
1 oct 147, rue Royale

H. Clostermann & Co.
No 44, rue de Chartres.
AYANT reçu par les derniers arrivages le complément de leur stock d'hiver sont à même d'offrir à leur nombreuse clientèle un choix des plus complets en
LAINAGES
BONNETERIE
GANTERIE
PARFUMERIE
MERCERIE
Ainsi que toile [illegible], tapis et services de table, mouchoirs, rubans, fournitures, parapluies en soie et en coton, [illegible] brodées, cravates, broderies, &c. &c.
Aux conditions et prix les plus avantageux.
H. CLOSTERMANN & Co.
1er oct No 44 rue Chartres

Marchandises d'automne.
P. A. REILLY a reçu un assortiment complet de marchandises d'automne, auxquelles il appelle l'attention des dames. Leur stock consiste en partie de:
Etamine noire;
Alépine de Lupin;
Cachemire d'Ecosse et Mérinos;
Mousseline laine, toutes largeurs;
Challis noir et gris;
Challis Thibet noir;
Assortiment de [illegible], en couleur, &c;
Indiennes françaises;
Châles, &c, &c.
P. A. REILLY,
1er oct—7f encoig. Canal et Royale

CIGARES—1 800,000 cigares de la Havane de toutes les différentes grandeurs, tels que: Regalia, Media Regalia, Cazadores, Conchas, Prensados Londres, Millar, Medianos, Brittanicos, Cilindrados, [illegible] des marques les plus célèbres: Partagas, [illegible], Cabanas, Intimidad, Salomon, Manning, Sol, Washington, San Roman, &c. &c. En magasin.
TABAC EN FEUILLE DE LA HAVANE—40 balles garanties Vuelta Abajo, de première qualité, pour cigares et tripas. En magasin.
CIGARETTES—25 barils cigarettes de la Havane, de qualité supérieure, marques: Garcia, Espinola, [illegible], Figaro, [illegible] et Clavo.
En magasin et à vendre par BORNIO & FRERE.
1er oct No 24, rue Gravier

DIVERS—100 barils whiskey non rectifié,
100 barils whiskey, rectifié;
100 do do Boyle Rose;
50 et 1/2 [illegible] de vin de pape;
25 barils whiskey Monongahela;
[illegible]
A vendre par JOSEPH LANDIS & Co.
1er oct No 33 rue Tchoupitoulas

Ecriture et tenue des livres.
De nouveaux élèves seront reçus, dès ce moment, à l'Académie de DOLBEAR, rue du Canal, No 166. Le professeur dirigera lui-même chaque élève. Les élèves devront commencer immédiatement. Quelques leçons suffiront à l'amélioration de l'écriture la moins élégante et la rendre régulière.
RUFUS DOLBEAR,
1 oct No 166 rue du Canal

DEMANDE.
ON désire trouver une couturière en robes, Française, capable de conduire un atelier dans une maison bien achalandée. On offre de grands avantages.
S'adresser au bureau de ce journal. 17 sept

GIQUEL & JAMISON,
8, RUE DE CHARTRES,
REÇOIVENT par le Malhouse, du Havre, et par les navires Ravenswood, Pyramid et Westmoreland, et par les steamers Black Warrior, de New York, un grand assortiment de marchandises de saison, composé en partie comme suit:
Flanelle de toutes les couleurs,
Indienne française, anglaise et américaine;
Mousseline de laine, unie et imprimée;
do do do pour enfants;
Cachemire uni, de toutes les couleurs;
do rayé et à carreaux;
Barège uni, imprimé et à volants, de toutes les couleurs,
Soieries de toutes les qualités,
Bas pour dames et fillettes;
Chaussettes pour hommes et enfants,
Coton blanc et écru de toutes les qualités,
Mouchoirs de batiste à tous les prix;
Indienne imprimée pour rideaux;
Damassé coton, laine et soie pour [illegible], articles nouveaux.
AUSSI
qu'un grand assortiment de marchandises pour habitation, telles que: couvertures, kerseys, linseys, Lowells, [illegible], qu'ils offrent au plus bas prix.
GIQUEL & JAMISON,
26 sept No 18, rue de Chartres

Nouveautés. Nouveautés.
PAR le Malhouse, du Havre—Le soussigné a reçu un assortiment de marchandises nouvelles comprenant en partie les articles suivants:
[illegible]
Soieries riches; [illegible]
[illegible]
Service de table de Béarn;
Toile à draps, véritable Cretonne 8/4 et 12/4;
[illegible]
Mouchoirs piqué blanc Lord Raglan, pour enfans;
[illegible]
Couvertures de laine et de coton;
Un assortiment complet de broderie.
[illegible]
Drap Sultane, &c. &c. &c.
Aussi—Un assortiment complet d'articles convenables pour familles et habitants, qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages du Nord et d'Angleterre.
P. A. MEHRARD,
24 sep No 118 Canal, près Royale

REÇU par le navire Malhouse, du Havre, les articles suivants:
[illegible]
RICHARD ALDIGE & Co
17 sept 38, rue de Chartres

ATTENDU par le prochain arrivage:
30 balles couvertures françaises de 3 points, pesant de 7 3/4 à 8 livres,
RICHARD ALDIGE & Co.
17 sept 38, rue de Chartres

REÇU par le navire [illegible], de Liverpool, les articles suivants:
30 malles [illegible], couleurs assorties et [illegible]
Foulards des Indes,
Un bel assortiment de couvertures de laine en [illegible], de 4, 10 et 12 points.
RICHARD ALDIGE & Co
17 sept 38, rue de Chartres

EN magasin et à vendre par le soussigné,
150 barriques vin rouge bon ordinaire,
20 barriques pour famille,
[illegible]
30 quarts Cognac, diverses marques,
100 caisses vin rouge de Julien,
100 do vin rouge diverses marques,
[illegible]
20 caisses absinthe Edouard Pernod;
[illegible]
PAUL LACROIX,
24 sept 13 Toulouse

LA MAISON LELIEVRE,
LIBRAIRIE,
210, rue Royale,
VIENNENT de recevoir [illegible]

LA MAISON LELIEVRE,
LIBRAIRIE,
210, rue Royale,
[illegible]

LEON PIERRE & Co
ONT transporté leur magasin de cuirs, provisoirement, au No 36, rue Conti, et ils sont prêts à fournir tout ce qui est nécessaire à leurs clients. 26 sept—6

Restaurant de Bordeaux
Rue Champs-Elysées, No 5,
Face au dépôt du chemin de fer Pontchartrain.
LE soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il ouvrira le susdit établissement le 2 octobre prochain.
1sept—15f F. PUJOLS.

AMIDON OSWEGO—en caisse de toutes grosseurs, en débarquement du navire Ophir. Nous sommes prêts à vendre cet excellent article à des prix qui correspondent à ceux de New-York, en y ajoutant les frais. Il suffit de faire l'essai de l'amidon Oswego pour en reconnaître la supériorité sur tous les autres.
JOS. H. MARKS & Co. Agents,
25sept—6f No 76 rue des Magasins.

MAGASIN DE TAPIS,
19, RUE DE CHARTRES.
LES consignés viennent de recevoir un grand assortiment de tapis, consistant en tapis de velours, Wilton, tapisserie Bruxelles, 3 plis, Ingrains; ainsi qu'un grand choix de stores; tapis à mèches en drugget et en fil; tapis de table et de piano; étoffe en crin; nattes de coco; toiles cirées pour parquets de différentes largeurs, coupées d'après les dimensions des appartements, corridors, &c.
Le tout aux plus bas prix.
A. BROUSSEAU & Co.
17 sep—6 19 rue de Chartres

Avis de Société.
LA maison HENRY STADEKER et HENRY MEKLENBURGER, connus jusqu'ici sous la raison STADEKER & Co, portera, à partir de cette date, le nom des deux associés, *Stadeker & Meklenburger*.
HENRY STADEKER.
HENRY MEKLENBURGER
Rome (Texas) 1er septembre 1855. 15/

Dr [illegible],
Bureau et résidence à l'angle des rues Annunciation et [illegible], 1er District.
15 sep—1m

DEMANDE.—Une dame française, d'un certain âge, parlant un peu l'anglais, désire trouver une place de gouvernante dans une maison. Elle se chargerait de tous les détails du ménage, du soin des malades en cas de besoin. Elle fournira les meilleures recommandations.
S'adresser, rue du Camp No 157. 29 sept—6

Bottes, Souliers et Brodequins.
En débarquement du navire Golden Cross: [illegible] caisses de brodequins et souliers pour hommes, enfants et femmes, et un assortiment de bottes. En magasin, chaussures fines et bottes de toutes grandeurs et couleurs, pour hommes, à vendre à bas prix par
J. M. GOULD & Co
26sept No 5, rue des Magasins.

Magasin à Louer.
Le beau magasin, No 145, rue Royale, entre St-Louis et Toulouse et plusieurs beaux et grands appartements au second et entièrement meublés.
Le tout livrable au 1er novembre prochain.
Pour plus amples informations s'adresser sur les lieux. 21sept—6f

Vermicelle et Macaroni.
LE soussigné, agent d'une grande manufacture de vermicelle et macaroni du Kentucky, est prêt à fournir aux commerçants de cette ville ces deux articles bien supérieurs à tout ce qui a été fourni jusqu'à ce jour et à des prix très limités.
ANT. GIRAUD,
22 sep 41 Vieille Levée

Nouvelle-Orléans, 1er septembre 1855.
A dater de ce jour, MM. JAMES POLLOCK, GEORGE POLLOCK Jr, et ERNEST MILTENBERGER sont intéressés dans notre maison. Les affaires continueront sous la même raison sociale.
1sept—1m A. MILTENBERGER & Co.

A LOUER—A partir du 1er octobre prochain, le magasin No 38, rue Poydras, près la rue Tchoupitoulas, occupé en ce moment par MM. Rogers, Holbein & co.
S'adresser à JUAN Y DE EGANA,
18 sept 47 Bienville

A LOUER.
Le magasin à quatre étages No 21 rue de Chartres, entre Conti et Bienville, occupé en ce moment par MM. J. L. Bach.
La maison et le magasin No 169, rue Royale, près l'encoignure Conti.
La maison et le magasin No 16, rue Conti entre Royale et Chartres, presqu'en face de la Banque de la Louisiane.
Deux bureaux dans le bâtiment No 18 Exchange Place, près l'encoignure Conti. Possession en sera donnée le 1er novembre.
La grande et belle maison No 168 rue du Canal, une porte après Christ Church, entre Dauphine et Bourbon.
S'adresser à C. R. Kennedy, No 16 rue Tchoupitoulas, ou au No 166 rue du Canal. 8sept—1m

BRODERIES, DENTELLES, &c, &c.
Magasin à bon marché DE HARBY,
155 RUE DU CAMP 155
VALENCIENNES et dentelles fil, robes;
Cols jaconas brodés nouveaux;
Chemisettes et cols de mousseline suisse superfine;
Collerettes valenciennes et dentelle fil;
Manchettes valenciennes et dentelle fil;
Mouchoirs batiste fil, riches, brodés;
Bandes et entre-deux mousseline suisse et jaconat;
Jupons brodés, en cambric, corsets français, &c.
EGALEMENT:
Mouchoirs dentelle fil noire, à $5 à $30.
Et quelques unes de ces robes organdy riches, à volants à $3 50 la robe,
HORACE HARBY, 155, rue du Camp,
29sep—d Presqu'en face de l'église St-Patrick.

AVIS.
LES affaires de la maison E. M. Barlow & Co seront continuées sous la même raison, pour le compte du soussigné et de la succession de feu L. K. Barlow.
E. M. BARLOW.
Nlle-Orléans, 20 août 1855. 21 août—1m

Changement de magasin.
LABORDE & XIQUES ont transporté leur magasin et leur bureau au No 30 rue de la Nouvelle Levée, entre Gravier et Poydras, en face [illegible], au-dessus de la grocerie de W A Violet & Co. 17 sep

Change sur la Havane.
TRAITES sur la Havane, à vue ou à un jour de vue, en petites et fortes sommes, comme le désireront les acheteurs, à vendre par
J. M. CABALLERO, No 28 Vieille Levée,
24 sep Entre Douane et Bienville

Louis F. Maxent,
MARCHAND COMMISSIONNAIRE,
Importateur de Vins de Bordeaux,
No 30, rue Toulouse,
Entre les rues Chartres et Royale.
☞ A constamment en main les célèbres marques de C. C. La Mission, Haut Brion, Pape Clément, Cos d'Estournel et Cos Labory. 30 juil

Dissolution de société.
LA société de commerce qui a existé entre les soussignés, sous la raison de CAVELIER & MAXENT, a été dissoute d'un commun accord le 1er juillet courant; et le sieur L. F. Maxent reste seul chargé de la liquidation des affaires de la dite société.
Nouvelle Orléans, le 7 juillet 1855.
Ant. Z. CAVELIER,
9 juil—1m L. F. MAXENT.

AVIS.
LE soussigné informe ses amis et le public qu'il continuera les affaires de commission et d'importation de vins de Bordeaux, comme par le passé, pour son propre compte et en son propre nom.
L. F. MAXENT,
9 juil—1m No 30 rue Toulouse

EN débarquement du navire [illegible], Bordeaux;
20 barriques vin rouge,
219 caisses de C. C. 1841, 44, 46 et 48,
20 do vin blanc Barsac 1847,
L. F. MAXENT,
14 juil 30, rue Toulouse

MAGASIN DE TAPIS!
No. 19, RUE DE CHARTRES.
NOUS recevons en ce moment un grand assortiment de tapis, tels que: Tapis de velours, Wilton, Tapis de Bruxelles, 3 plis; [illegible]
Le tout sera vendu aux plus bas prix du marché.
A. BROUSSEAU & Co
26sep—6f

MARCHANDISES D'HIVER!
DUREL & KUNTZ,
30 .... Rue Royale........ 30
☞ Nous venons de recevoir par le navire Malhouse, du Havre, et le Granada, de New York, un assortiment complet de Marchandises d'hiver.
Mousseline laine imprimée;
Mousseline brodée, mousseline unie,
Cachemire d'Ecosse, mérinos anglais,
Robes barège à volants, barège uni à carreaux,
Soie noire unie, de brochée, de à carreaux,
Couvertures en molleton,
Do Français et anglaises,
Coton mousseline, de brodée,
Chemisettes et manches, broderie française,
Indiennes françaises noire,
Dentelle valenciennes, de noire,
Alpaca, Barège, Flanelles,
AUSSI:
Bas en coton blanc, pour dames,
Bas do do pour enfants,
Chaussettes écrues et blanches, pour hommes.
DUREL & KUNTZ, 30 rue Royale,
18 sept entre Bienville et Conti

Importation directe.
69,500 CIGARES de la Havane, venant d'arriver par le navire américain [illegible], et en magasin. Ce lot comprend un bel assortiment de Regalias, Media Regalias et Londres, des marques célèbres La Bonita, [illegible], La Opera, &c, toutes premières qualités.
A vendre par J. M. CABALLERO, No 28 Vieille Levée,
18sept entre Douane et Bienville

POUR LA TOUSSAINT—par le navire Malhouse, un grand assortiment de [illegible], à vendre en gros et en détail, chez
VVE. HEBERT & Co,
18sept 169, rue de Chartres.

Maison Ve HEBERT & Co,
169, rue de Chartres.
—Actualités—
Reçues par les derniers arrivages.
CARTES de la Crimée, Cartes de la Baltique;
Gravures de la guerre;
Caricatures;
E. de Mirecourt, les Contemporains;
Eugène Sue [illegible];
Albums [illegible]. 18sept

Ouverture de la saison.
45, Canal.
A LA veille de la reprise des affaires, les soussignés ne voulant pas manquer d'appeler l'attention des acheteurs sur le grand assortiment de marchandises d'hiver, que le navire Malhouse du Havre, vient de leur apporter:
[illegible]
A. STURSBERG & [illegible],
19 sept [illegible] entre Bienville et Douane

LE soussigné [illegible]
GEO. [illegible],
No 38, rue de la Commune

Bureau des Commissaires de la dette consolidée de la Nouvelle-Orléans.
Nlle-Orléans, 1er août 1855.
EN vertu de la trente-septième section de l'acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé: "Acte pour consolider la ville de la Nouvelle-Orléans et pour en administrer les affaires," approuvé le 23 février 1852; en vertu de la cinquième section de l'acte supplémentaire audit acte et pourvoyant à l'incorporation de la ville de Lafayette à la ville de la Nouvelle-Orléans, approuvé le même jour; et en vertu de la troisième section d'un acte intitulé: "Acte supplémentaire à l'acte pour consolider la ville de la Nouvelle Orléans et pour en administrer les affaires," approuvé le 11 mars 1853, et dans le but de faire face à toutes les dettes de l'ancienne corporation, de la Première, Deuxième, Troisième Municipalités et de la ville de Lafayette, échéant dans le courant de l'année 1855.
Des propositions cachetées seront reçues à ce bureau à partir de cette date jusqu'au deuxième lundi d'octobre prochain (1855) à midi, pour l'achat d'une série de quatre cent cinquante bons de mille piastres chacun; lesdits bons portant la date du 1er octobre 1855 et devront être payés dans trente-sept ans, au bureau du trésorier de cette ville, avec des coupons d'intérêt qui y seront attachés, qui porteront intérêt à raison de six pour cent l'an et devront être payés les six mois dans la ville de New-York, le 1er avril et le 1er octobre de chaque année. Les propositions devront porter sur l'endos les mots: "Propositions pour l'achat de bons de la ville de la Nouvelle Orléans," et devront être adressées aux "Commissaires de la dette consolidée de la ville de la Nouvelle Orléans." Les bons seront adjugés au plus haut enchérisseur. Les commissaires se réserveront le droit de rejeter n'importe laquelle de toutes les propositions ou toutes les propositions.
Conditions de paiement comptant, en n'importe quels bons de l'ancienne ville, des anciennes municipalités ou de la ville de Lafayette, échéant en 1855.
Commissaires:
JNO L. LEWIS, maire,
OVIDE DE BUYS, contrôleur,
W. H. GARLAND, trésorier,
E. H. DURELL, président du comité de finances du Conseil des Aldermen,
J. EAGER, président du comité de finances du Conseil des Assistants-Aldermen.
C. S. LEE, secrétaire.
☞ Le Courrier et l'Orléanais sont priés de reproduire cette annonce. 24 août—tous les lundi d'oc

GRAND EXPRES
De la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.
UN exprès qui partira tous les jours est maintenant établi sur le Chemin de fer des Opelousas entre la Nlle Orléans et le Bayou Lafourche, se reliant à la Nlle-Orléans, avec "l'Exprès de Adams" pour toutes les principales villes du Nord et de l'Ouest et se reliant au Bayou Lafourche, avec
Les diligences et waggons Exprès de Holden,
Pour Thibodeaux, Houma, Tigerville, la Baie de Berwick, Pattersonville, Centreville, Franklin, la Nouvelle-Ibérie, St. Martinville, Washington et Opelousas.
Les espèces, les bijoux, les objets de valeur et toutes sortes de marchandises seront promptement transmis et délivrés. Les billets, les traites, les bordereaux, &c., seront perçus et tous les ordres remplis ponctuellement.
Chaque Exprès est confié à des messagers spéciaux.
Toutes les marchandises et ordres de la Nouvelle Orléans ou de l'intérieur, doivent être déposés au bureau avant 5 heures du soir, la veille du départ.—Les ordres laissés au magasin de M. Joseph Barba, No 130, rue la Vieille Levée, seront remplis sans délai.
L'Exprès part du bureau de MM. Adams & Co No 94, rue du Camp, tous les jours, à 7 heures du matin et part de "Franklin House", à Thibodeaux, à 1 heure de l'après-midi et du Bayou Lafourche à 2 heures de l'après-midi.
Exprès de bagage au chemin de fer et de la ville.
☞ Il y a également un Exprès pour le transport du bagage dans n'importe quel quartier de la Nlle-Orléans, de sorte que les personnes qui donneront leur nom et leur check au messager de l'Exprès, recevront sans délai, leur bagage à l'endroit qu'elles désigneront.
STARR & JONES, Bureau No 94 rue du Camp.

Théâtre d'Orléans.
LE public est informé qu'à partir de cette date, le bureau du Théâtre d'Orléans sera ouvert tous les jours depuis 9 heures du matin jusqu'à midi.
Les anciens abonnés qui voudront conserver leurs loges, et les personnes qui désireront arrêter des places pour l'hiver prochain sont invitées à se présenter au bureau pour remplir les conditions à l'abonnement.
Nlle-Orléans, 3 septembre 1855.
4sept S. SAINTCYR contrôleur

INSTITUT MILITAIRE DU KENTUCKY.
DIRIGÉ par un conseil d'inspecteurs nommés par l'Etat, est sous la surintendance de col. E. W. Morgan, gradué distingué de West Point, et ingénieur pratique expérimenté.
Le cours d'études est le même que ceux des meilleurs collèges, avec l'addition d'un cours plus étendu de mathématiques, de mécanique, de génie pratique et de chimie appliquée aux mines. Ce cours comprend aussi la littérature anglaise, des lectures historiques, la tenue des livres, la pratique du commerce et des lois commerciales.
Le neuvième terme annuel commencera le 10 septembre et continuera jusqu'au 14 juin 1856.
Le prix est de $10 par semestre.
On est autorisé à en référer à l'hon Jefferson Davis, secrétaire de la guerre, à MM. [illegible], à Louisville; à MM. Ward, Saunders et Hunt, à la Nlle-Orléans.
S'adresser au surintendant "Military Institute Kentucky" ou au soussigné.
P. DUDLEY,
4sept—6eom.vdo Président du Conseil.

GODCHAUX FRERES.
107 & 108, rue Vieille Levée.
VIENNENT de recevoir par les steamers Crescent City, Cahawba et Granada, par les navires Handy King, Indianola, Manchester, Winchester, Far West et Pyramid venant de New-York,
Satinet noir,
do bleu,
do fantaisie,
Casimirs fantaisie, tous prix,
do do nouveaux dessins,
Kerseys Devonshire,
Doeskins noirs, différents prix,
Draps do do do
Drap pilote bleu et noir,
Articles de tailleurs
EGALEMENT:
Chemises de pure coton, laine, unie et croisée,
Caleçons,
Un grand assortiment de cols noirs et à la mode
Chapeaux [illegible], nouveau genre.
A vendre au plus bas prix par GODCHAUX FRERES,
107 & 108 Vieille Levée.
11 sept En face le marché aux viandes.

A LOUER par V. Roumage, No 91, rue Royale:
Deux maisons, Nos 158 et 160, rue Dumaine;
Une maison encoig. des rues Bayou et Marais;
Deux maisons, Nos 45 et 47, rue Victoire, 3e Dist.;
Trois Magasins, Nos 64, 65 et 66, Nouvelle Levée;
Un magasin encoig. des rues Nlle Levée et Girod;
Un magasin, No 10, rue Girod;
Un magasin, No 165, rue de Charles,
Un magasin encoignure Cirque et Girod,
Un magasin, No 167, rue Toulouse,
Un bureau, No 23, rue d'Orléans, près l'Arsenal.
8 sep—9m

A LOUER—Une grande maison située rue Royale, entre les rues Conti et St Louis. S'adresser à C. E. SCHMIDT,
15ct—6m No 5, rue St-Pierre, Maison Pontalba

Avis aux marchands.
H. CLOSTERMANN & Co,
44 rue de Chartres,
ONT reçu par le steamer Crescent City, de New York, un assortiment très varié:
Foulards de cou pour hommes et enfants,
Mouchoirs blancs, fil, diverses grandeurs;
do bordure fantaisie.
Broderies assorties:
Cols, manches, chemisettes, mouchoirs, bandes, Dentelles coton, fil, et imitation valenciennes;
Services de table;
Soie noire et couleurs assorties
Bonneterie:
Chemises coton tricotées et en mérinos;
Bas pour hommes et enfants, de toutes sortes;
Chaussettes pour hommes et enfants; ainsi qu'une infinité de petits articles.
Toujours un grand assortiment de parfumeries et d'une variété d'articles de Paris, qu'ils vendront à des conditions avantageuses.
H. CLOSTERMANN & Co,
3 sep 44 rue de Chartres

LAGAY & LECANU,
36, rue de Chartres,
Importateurs de confections.
REÇU par le Cahawba—122 malles [illegible] d'été pour hommes, jeunes gens et enfants, comprenant tous les derniers genres, à vendre à très bas prix. 7juin

P. A. MEHRARD,
118, rue du Canal, près Royale,
IMPORTATEUR de marchandises françaises, anglaises et américaines, offre tout son stock à des prix très réduits.
Il ouvre en ce moment 30 caisses toile d'Irlande à chemises, manufacturée exprès pour lui—il la recommande aux habitants; elles seront vendues à très bas prix.
Il invite les étrangers à venir examiner son assortiment avant d'acheter ailleurs.
P. A. MEHRARD,
21av 118, Canal, près Royale

P. MALLARD, 67 RUE ROYALE,
A en ce moment un très beau choix de meubles de salon et de chambre à coucher en [illegible] et palissandre.
Il se charge de toutes espèces de travaux d'ébénisterie et tapisserie.
Il a encore en main quelques pièces de tapis qu'il cédera au plus bas prix possible, voulant entièrement discontinuer de l'article.
Rideaux, stores, galeries, patères, le tout en place dans le plus bref délai.
Il se charge de l'enlèvement, du nettoyage et de l'emballage des tapis pendant l'été [illegible]
Véritable huile de COLZA sans aucun mélange toujours en magasin. 30mai

Apprenez l'anglais!!!
CEUX qui désirent acquérir infailliblement une connaissance correcte et pratique de cette langue en peu de temps, presque pour rien, sans dégoût et ennui, et par une pratique aisée et attrayante, sont invités à s'inscrire chez le professeur NELSON, No 3, rue St-Charles. Tous les LUNDIS il se forme des classes de 3 à 6 personnes, pour les Dames et les messieurs respectivement. On paie $10 pour 20 leçons. Le plus parfait succès est garanti. 16 sep

Aux Sucriers—Sorgho! Sorgho!
AYANT récolté chez moi quelques livres de graines de cannes à sucre de la Chine, dit Sorgho je les offre en vente. S'adresser de suite à
S. GUINAULT,
No 123, Passage de la Bourse, entre St Louis et Conti, [illegible] graines. 4sept

HUILE D'OLIVE—En débarquement du navire Virginia Ann, de Marseille:
150 caisses huile d'olive James Plagniol, 24 [illegible];
150 paniers do do 24 demi bouteilles;
100 caisses vermouth L. Noilly;
100 do savon [illegible] Arnavon, à vendre par
F. D. SECORD & COUTIN,
30 août 12 rue Bienville

Appareil de Distillation.
UN magnifique appareil en cuivre (complet), venant d'être reçu de France, conviendrait à un planteur ou un distillateur. Egalement un filtre en cuivre d'un nouveau système. A vendre par
O VALETON & Co,
31août No 65, rue Tchoupitoulas

MACHINES A VAPEUR—1 machine de la force de 8 chevaux;
1 machine de la force de 8 chevaux, récemment reçues et à vendre par
TH. BALLY BLANCHARD & Co,
18 sep—10 27 rue de la Vieille Levée agents des fabricants

[illegible] DE RECOMPENSE
Pour l'arrestation de la négresse MARY, [illegible] parlant le Français et l'Anglais, [illegible]
[illegible] LABAUX & REINE, 12 rue Conti.

HUILE DE LIN—5 barriques huile cuite.
MAQUEREAUX—300 colis Maquereaux, No 1, 2 et 3.
CAFE JAVA—40 sacs prime "Old Government"
[illegible]
MUSCADE—20 caisses Muscade prime.
ALCOOL—50 barils alcool de Boyle, 92 degrés.
EAU-DE-VIE—[illegible]
A vendre par W P FREDENBURG & CO,
18sept No 72, rue Tchoupitoulas

LE Docteur [illegible] traitera exclusivement les PARALYTIQUES. [illegible] Heures de consultation de 9 à 12 heures du matin. 24 juin

AUX FAMILLES.
MESSIEURS D. POINCY & Co. annoncent aux familles et au public en général, qu'ils ont fait l'acquisition du PETRIN MECANIQUE de M. [illegible], pétrin si avantageusement connu en Europe, et qu'à partir du 1er oct. le pétrissage de leur pain se fera par ce pétrin.
Ce pétrin est d'une composition très-simple: une cuve cylindrique en bois à laquelle sont fixés, sur deux douves diamétralement opposées, deux rangées de fuseaux horizontaux et en fer; au centre un arbre vertical, mobile, portant une rangée de fuseaux, s'entrecroisant avec les premiers: voilà tout l'appareil.
Par l'entrecroisement successif des fuseaux, la pâte est mélangée de la manière la plus parfaite, divisée et battue avec une force incomparablement supérieure à celle de dix hommes des plus vigoureux. La machine étant arrêtée, la pâte [illegible] par le racloir, sort d'une ouverture pratiquée dans le fond de la cuve et fermée par un tiroir pour tomber dans le pétrin ordinaire, où elle doit être laissée en repos pour prendre son apprêt et tout cela se fait sans que la main de l'ouvrier l'ait touchée un seul moment.
Dans le pétrissage à bras, la perfection de la pâte dépend de la force, de l'adresse et surtout de la bonne volonté de l'ouvrier; le pétrin mécanique écarte complètement ces chances d'imperfection accidentelle; car la fatigue ou la paresse ne viennent pas influer l'ouvrier qui dirige le travail, à en abréger la durée fixe et invariable.
Mais il est un point surtout sur lequel nous devons appeler l'attention, nous n'en dirons cependant qu'un mot, par égard pour la délicatesse du lecteur. Les efforts énergiques et continués pendant plusieurs heures que nécessite le pétrissage par l'homme, joints à la température qui règne dans notre ville, pendant 8 mois de l'année, font que les ouvriers-pétrisseurs sont toujours ruisselants de sueur. Les résultats, plus ou moins mauvais, de cette transpiration abondante, se mêlent forcément à la pâte qu'ils travaillent. Souvent il arrive que les boulangers-pétrisseurs sont affectés de maladies chroniques, ou tout au moins d'éruptions diverses, que nous nous abstiendrons de nommer, et les sécrétions délétères qui se mêlent inévitablement à la pâte, et qui, peu rassurantes sous le rapport de la propreté, sont encore plus compromettantes pour la santé.
Par le moyen du pétrin mécanique, au contraire, la fabrication de la pâte s'effectue dans les conditions de la plus rigoureuse propreté. Le travail manuel n'a lieu alors que pour le pesage et la mise en forme, opérations comparativement courtes et faciles et qui n'offrent aucun des inconvénients que nous venons de signaler.
En présence d'un pareil parallèle l'hésitation n'est plus possible, et l'on est obligé de proclamer avec l'Académie de Médecine de Toulouse, (Annales d'Hygiène et de Médecine, tome 21) que "Le pain préparé à l'aide du Pétrin Mécanique, non seulement ne le cède en rien, ni en qualité ni en beauté, à celui obtenu par le pétrissage à bras, mais, qu'il est meilleur, plus beau et sous le rapport de la salubrité des produits, infiniment plus propre et plus sain."
Les personnes qui désireraient voir fonctionner le pétrin mécanique sont invitées à se rendre à notre établissement, rue Dumaine, No 25.
Le pétrissage commencera tous les matins à 4 heures, et tous les après-midi à 6 heures. 13sept—1m

CITY HOTEL, Nlle-ORLEANS.
LE soussigné annonce respectueusement à ses amis et au public, en général, que cet ancien établissement si favorablement connu, a été complètement réparé; toutes les améliorations suggérées ou conseillées y ont été introduites, ainsi que toutes les réparations nécessaires. L'édifice a été peint et les chambres, celles des dames surtout, ont été meublées avec la plus grande élégance. En un mot, le propriétaire n'a épargné aucune dépense pour ajouter au confort de ses pensionnaires. L'hôtel sera ouvert le 1er octobre prochain.
M. S. MORSE,
11sept—1m Propriétaire.

Bureau de la Société Howard,
No 30, rue du Canal
LES demandes de secours sont reçues de 8 heures du matin à 5 heures du soir.
D. I. RICARDO, secrétaire.

INSTITUTION DE G. BOYER.
LES classes de cette institution sont rouvertes depuis le 3 septembre 4sept

PENSIONNAT ET EXTERNAT
DE DEMOISELLES,
Dirigé par Mme [illegible], encoignure Dumaine et Remparts.
LES classes ont été rouvertes le 3 septembre prochain. Mme [illegible] annonce respectueusement aux parents qu'elle s'est assuré les services d'autres professeurs pour les différentes classes, et qu'elle n'épargnera rien pour mériter l'approbation des parents. 27août

PAPIERS PEINTS.
DELCROIX, 108, rue Chartres,
Déballe en ce moment un vaste assortiment de PAPIERS PEINTS FRANÇAIS
Reçus par le Malhouse, du Havre.
CET envoi comprend une variété considérable de papiers entièrement nouveaux et d'une richesse de dessins et de coloris vraiment admirables. A ceux qui estiment le luxe des tentures d'appartements nous recommandons les papiers suivants, imitant les étoffes:
Papiers chinés fond blanc à feuillage gris frangé d'or,
Papiers moirés do do do;
Papiers maroquinés do do do;
Papiers vert ou laine brochés soie et or;
Papiers veloutés blanc sur blanc fond brun;
Papiers velours rouge, texture gothique grisaille, ornementé d'or, tout ce qu'il y a de plus riche;
Papiers étoffe satinés ou glacés, fond blanc ou fond d'or;
Papiers glacés, à fleurs, admirables de coloris et de dessin;
Papiers décors velours et or, à panneaux blancs, corniches, pilastres, bases, &c. &c.
Bordures assorties aux papiers, &c.
Aussi:—Un vaste assortiment de papiers demi-fins imitations satin, velours, &c. Papiers ordinaires et communs; le tout admirablement imprimé, et à des prix très modiques.
DELCROIX,
18sep 108, rue Chartres.

VIN ROUGE—40 barriques vin rouge Montferrand et St-Julien Médoc;
15 barriques vin rouge [illegible] Margaux,
350 caisses do St Julien Médoc;
75 do do Latour Léoville & Batailley;
35 do do Pontet Canet & Labrauche, 1848 bout.
VIN BLANC—12 barriques vin blanc Ch Yquem sur Sauterne;
20 barils do do do
45 do do haut Sauterne;
50 caisses do Ch Yquem sur Sauterne;
VINS—12 barils Port Wine supérieur, "Royal Company;"
25 do Sherry do;
24 caisses Amontillado Sherry;
25 do Madère,
10 do Sparkling Hock;
10 do Johannisberg;
VIN DE CHAMPAGNE—25 paniers Champagne, Ange Bleu, 12 bouteilles;
15 do do do 24 do.
SARDINES A L'HUILE—50 caisses sardines [illegible], A. Canaud, La Rochelle;
25 do do do [illegible] do.
A vendre par EUG. ROCHEREAU & CO.
5Sept—2f 17 et 19 rue St-Louis.

LIBRAIRIE FRANCAISE,
56, RUE DE CHARTRES,
REÇU par le Malhouse, plusieurs caisses de livres français, notamment:
Lamartine—Histoire de la Russie,
Lectures pour tous,
J. Janin—Littérature dramatique,
A. de Musset—Œuvres complètes,
St Augustin—Cité de Dieu,
Schiller—Théâtre,
Goethe—Mémoires,
Em. David—Œuvres,
Mme de Motteville—Mémoires,
G. Ferry—Scènes de la vie mexicaine,
[illegible]—[illegible] de France,
[illegible]—L'Autre Monde,
Méry—Une nuit du midi,
Eug. de Mirecourt—Contemporains,
Nouveautés en grand nombre,
Brochures illustrées,
Brochures pour rire (collection complète), &c, &c.
17 sept A. PAYA & Co

Vente à perte de Marchandises sèches.
HABITANTS et Marchands de la campagne, profitez du peu de temps que vous avez à rester en ville pour faire vos achats à la Maison Rouge, No 1, chez LAROUSSINI & Co, dont les prix et les conditions sont des plus avantageux.
Il suffira d'interroger l'état actuel des affaires pour comprendre pourquoi les soussignés se sont décidés à céder leur stock de printemps à un prix aussi bas.
U. LAROUSSINI & Co,
21av Maison Rouge No 1, sur la Levée.

A VENDRE d'importation directe:
Vins rouge et blanc en barriques et caisses;
Porto Burgundy M. Roy; Sherry, Bourgogne, Madère, Champagne, Genièvre de Hollande,
Eau de vie des marques: Pinet, Castillon & Co, J. Denis, Henry Mounié & Co, United Proprietors LaRochelle, Gabl, Beuvet et autres.
Par THOMAS PINET & Co,
3sep 89 Vieille Levée

F. [illegible] & Co.,
69, rue de Chartres, entre Bienville et Conti,
IMPORTATEURS
De marchandises françaises, anglaises et allemandes, Bonneterie, Mercerie, Broderies et une grande variété d'articles de fantaisie.
REÇU par les navires Malhouse du Havre, Cahawba et Pyramid, de New York, un très grand assortiment de:
Bonneterie en laine et en coton,
Lainages pour enfants, mouchoirs en fil et en soie,
Gants en satin et en peau,
Bretelles, chemises françaises, dentelles et broderies, parfumerie, mercerie, jouets d'enfants, &c &c.
A vendre en gros, à des conditions très libérales et à des termes aussi avantageux qu'aucune maison de la ville.
Les marchands de la ville et de la campagne sont priés de venir examiner nos marchandises avant de faire leurs achats ailleurs.
Dépôt des véritables aiguilles Warrin. 5 sep—6m

Chapeaux, Bottes, Souliers et Brodequins.
En débarquement du steamer Cahawba et en magasin, un assortiment complet de chapeaux, bottes et souliers. Aussi: des souliers pour dames et enfants. A vendre, à la convenance des acheteurs et à des conditions avantageuses, par
J. M. GOULD & Co,
4sep No 5, rue des Magasins

LE NORD.
L'AGENCE de ce nouveau et remarquable journal, édité à Bruxelles (en Belgique) et [illegible] dans son prospectus de [illegible] sur la Russie telle qu'elle est et de réfuter les idées et calomnies écrites de la presse anglo-française à l'endroit de ce grand empire, a été transférée [illegible] par M. E. Juhan, qui en a reçu le premier numéro, qui est dit: spécimen.
Le soussigné prévient donc le public qu'il a ouvert une liste de souscription sur laquelle les personnes désirant s'abonner à ce journal pourront signer leurs noms.
LOUIS [illegible],
22 août—3m encoignure Douane et Exchange Place

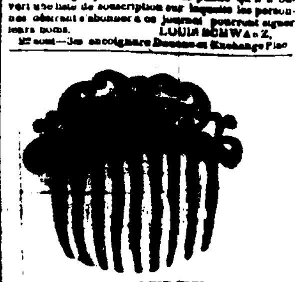

JULES BOULENGER.
Encoignure Chartres et Bienville, au 1er,
Entrée par la rue Bienville.
REÇU par les derniers steamers venant de New-York et le navire Malhouse, du Havre, les articles suivants:
Velours épinglé pour garnitures de robes,
Marabout de toutes couleurs pour mantelets,
Elastique rond en soie et en coton,
Ruban satin uni et broché,
Demi-parapluies en soie couleurs assorties,
Bracelets en jais et en corail,
Chapeaux cachemire blanc, brodés, pour enfans,
Cols Emilie fantaisie, pour hommes,
Broderies en laine et mouchoirs de batiste,
&c. &c. &c. &c. 13sept

MAQUEREAUX—150 barils, gros maquereaux No 3, frais, en magasin.
CANDI—150 caisses, en magasin.
SAVON de Castille—250 caisses en magasin.
FROMAGE—50 caisses [illegible].
[illegible]
A vendre par E. J. HART & Co,
18sept No [illegible] rue Tchoupitoulas